



**Rapport annuel  
2016**

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

Editorial	1
Stockage des réserves	2
Valorisation des réserves obligatoires	10
Financement des réserves obligatoires	12
Indemnités	13
Capacités de stockage	17
Contrôles des réserves obligatoires	18
Technique	19
Assurances	21
Activités diverses	24
Effectif des membres et structure des importations	26
Liste des membres	27
Organes de l'association	28
Etats financiers et rapports de l'organe de révision	30
Statistique des tonnages	42

Photos:

Dépôt de Landquart AGROLA AG

Ce rapport annuel paraît aussi  
en langue allemande.

**Conception et impression:**  
Sihldruck AG, Zurich

## **Programmes de stockage obligatoire**

Les objectifs du programme de stockage obligatoire XVII seront vraisemblablement atteints de manière assez précise pour mi-2017, à l'exception toutefois du pétrole aviation. Le nouveau programme de stockage obligatoire XVIII, valable de juillet 2017 à juin 2021, est en préparation. Pendant cette période, il est certainement possible de constituer les réserves obligatoires de pétrole aviation manquantes. A cet effet, la branche a entrepris de nouveaux projets de transformation des capacités de stockage.

## **Stockage de remplacement pour l'industrie gazière**

L'industrie gazière a fondé la société ProvisioGas en tant qu'organisation de stockage obligatoire de l'industrie gazière. CARBURA a signé une nouvelle convention avec cette société pour le stockage de remplacement de la consommation interruptible du gaz. La quote-part de la consommation interruptible par rapport à la consommation totale de gaz correspond à environ 30%. Les fluctuations à court terme sont atténuées en utilisant la moyenne des trois années précédentes en lieu et place des chiffres de l'année écoulée pour déterminer la quantité de remplacement. La nouvelle convention est valable pour quatre ans, conformément à la durée du programme de stockage obligatoire de CARBURA. L'industrie gazière rembourse les coûts engendrés.

## **Situation d'approvisionnement**

Les grèves en France au début de l'été et le niveau bas du Rhin en octobre et en décembre ont nécessité différentes appréciations de la situation d'approvisionnement. Il s'est confirmé que les différentes voies d'approvisionnement par l'oléoduc de brut et la raffinerie, sur le Rhin, par le rail, par l'oléoduc à produits de Genève et par la route suffisaient en temps normal. Si une voie d'approvisionnement est fortement perturbée, il est possible d'acheminer un supplément de marchandise par les autres voies. Si toutefois une deuxième voie d'approvisionnement devait tomber en panne simultanément, la situation deviendrait critique, au moins à court terme. Malgré les événements mentionnés, l'approvisionnement n'a pas été sensiblement perturbé en 2016.

## **Restitution de l'excédent du fonds de garantie de l'huile de chauffage**

Au cours de l'exercice sous revue, des progrès importants ont pu être réalisés en ce qui concerne la restitution de l'excédent du fonds de garantie de l'huile de chauffage, en suspens depuis des années. Les solutions concrétisées par une société de conseil ont été évaluées avec l'OFAE. Le Contrôle fédéral des finances est en faveur d'une restitution des contributions et a chargé la Commission de la concurrence de réaliser une analyse des conditions de la concurrence du marché de l'huile de chauffage. L'étude a conclu à l'absence d'éléments qui démontreraient que le marché de l'huile de chauffage ne serait pas compétitif. La pression concurrentielle est élevée. Par conséquent, plus rien ne devrait s'opposer à un remboursement en 2018.

## **Révision de la loi sur l'approvisionnement économique du pays (LAP)**

Les Chambres fédérales ont approuvé la LAP révisée en 2016; le délai du référendum n'a pas été utilisé. L'entrée en vigueur est attendue pour mi-2017. Des ordonnances à la nouvelle loi, assorties d'adaptations purement formelles, entreront en vigueur simultanément. Des modifications d'ordre matériel, comme la prise en considération des produits bio pour le stockage obligatoire des huiles minérales, sont prévues pour 2018.

Dr. R. Jeker            H. Gerber  
Président            Directeur

## Situation en matière de stockage obligatoire à fin 2016

La baisse des ventes d'essences depuis 2001 s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue (-2.8% par rapport à l'année précédente). Les liquidations de réserves obligatoires et le changement enregistré au niveau de l'écoulement moyen sur trois ans étaient presque équilibrés (environ 60'000 m<sup>3</sup>). Par conséquent, la couverture des besoins en essence est restée à 4.9 mois. Le besoin de liquidation s'élevait encore à 123'000 m<sup>3</sup>.

La consommation de pétrole aviation a augmenté de 4.7%, si bien que la couverture des besoins a été ramenée de 2.7 à 2.6 mois. En raison des capacités de stockage manquantes, il n'y a de nouveau eu aucune constitution de réserves obligatoires de pétrole aviation en 2016. Pour atteindre la couverture de 3 mois des besoins en pétrole aviation, il manquait encore 60'000 m<sup>3</sup>.

L'écoulement de diesel a augmenté de 2.2%. En raison des constitutions de 43'000 m<sup>3</sup> et de la faible augmentation de l'écoulement moyen sur trois ans, la couverture des besoins a légèrement augmenté, de 4.0 à 4.1 mois. Le manque s'élevait à 105'000 m<sup>3</sup>.

Les ventes d'huile de chauffage ont diminué de 19%. En premier lieu, c'est la conséquence de l'augmentation de la taxe CO<sub>2</sub> de CHF 159.-/m<sup>3</sup> à CHF 222.60/m<sup>3</sup> début 2016. Cette augmentation de la taxe a incité les consommateurs à remplir leurs citernes en 2015 et à acheter moins en 2016. La couverture des besoins a augmenté, soit de 5.2 à 5.5 mois, même si les membres ont liquidé environ 133'000 m<sup>3</sup> d'huile de chauffage extra-légère. L'excédent s'élevait à 284'000 m<sup>3</sup>.

La part de l'huile de chauffage écologique par rapport à la consommation totale d'huile de chauffage était de 41%.

## Couverture des besoins (réserves obligatoires nominales contractuelles)

	2016	2015	But
Essences pour moteurs	4.9 mois	4.9 mois	4.5 mois
Pétrole aviation	2.6 mois	2.7 mois	3.0 mois
Diesel	4.1 mois	4.0 mois	4.5 mois
Huiles de chauffage	5.5 mois	5.2 mois	4.5 mois

## Démantèlement de capacités de stockage dans le cadre du PLP XVII

Le PLP XVII prévoit que les volumes devenant libres pourront être démantelés contre versement d'une indemnité. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et le 31 décembre 2016, un total de 540'000 m<sup>3</sup> de liquidations nettes a été convenu. De ce volume, déjà 500'000 m<sup>3</sup> ont été liquidés. Dans le cadre du PLP XVII, des conventions pour le démantèlement d'environ 216'000 m<sup>3</sup> ont été signées jusqu'à présent. En rapport avec la troisième enquête du bureau administratif de mai 2016, deux projets de démantèlement de 52'000 m<sup>3</sup> de capacités à démanteler ont été présentés jusqu'à mi-septembre 2016. En décembre 2016, le comité a approuvé l'indemnisation d'un projet de démantèlement d'environ 10'000 m<sup>3</sup>.

## Capacités de stockage pour le pétrole aviation: lieux d'entreposage décentralisés

En rapport avec le manque actuel de capacités de pétrole aviation, le comité a approuvé, fin 2015, un concept traitant les conditions-cadres pour l'acceptation de nouveaux lieux d'entreposage destinés aux réserves obligatoires de pétrole aviation. Dans ce concept, on fait une distinction entre les lieux d'entreposage centralisés (aéroports de Zurich et de Genève) et les lieux d'entreposage décentralisés (tous les autres lieux d'entreposage). Une quantité minimale de réserves obligatoires de pétrole aviation devra être entreposée dans les lieux d'entreposage centralisés en temps normal ainsi qu'en cas de réglementation des marchandises, ce qui permettra d'éviter une «mise à sec» des aéroports.

## Biocomposants des carburants et stockage obligatoire

La part des biocarburants liquides a atteint, en 2016, 1.9% de la totalité des ventes d'essence et de diesel. La nouvelle augmentation s'élève à 55.8%.

En raison de cette évolution, le comité a décidé en juin 2016 que les biocomposants des carburants devront être soumis à une obligation de permis d'importation, de contribution au fonds de garantie et à une obligation de stockage. De plus, les biocomposants pourront être utilisés, sous certaines conditions (composants dans la même installation de réservoirs, production de produits finis par simple mélange, principe du minimum) pour couvrir l'obligation de stockage. Pour des raisons d'égalité de traitement, la fabrication indigène de biocomposants des carburants devra en outre être soumise aux

mêmes obligations que l'importation de ces produits. On comptera sur une éventuelle mise en œuvre au plus tôt pour début 2018.

### **Programme de stockage obligatoire XVIII (PLP XVIII)**

Le comité a élaboré le PLP XVIII, valable du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2021.

Le PLP XVIII s'oriente en majeure partie sur le PLP XVII actuel, mais contient toutefois deux innovations: d'une part, les réserves obligatoires non imposées ne sont admises que dans les entrepôts agréés (EA), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019. D'autre part, les indemnités maximales par m<sup>3</sup> de capacité de stockage démantelé (indemnités de démantèlement) seront versées par rapport au volume du dépôt pétrolier et non sur la base d'un taux unique maximal par m<sup>3</sup>; le taux de référence de CHF 25.-/m<sup>3</sup> pour un dépôt pétrolier moyen de 100'000 m<sup>3</sup> étant resté le même.

### **Indemnité pour les assurances (BKE pos. 8, 9 et 12)**

CARBURA indemnise ses membres par les BKE, pos. 8 (assurance incendie des réservoirs et installations), pos. 9 (assurance responsabilité civile) et pos. 12 (assurance incendie marchandise, frais de transport et contributions) du montant des primes d'assurance pour les marchandises et les dépôts pétroliers. La dernière vérification et adaptation correspondante des taux d'indemnisation a eu lieu en 2003. La commission des assurances et le comité ont vérifié les indemnités pour les assurances et ont conclu qu'en raison des primes d'assurance considérablement diminuées ces dernières années, il fallait réduire d'environ 20% les taux d'indemnisation au 1<sup>er</sup> août 2016 et les adapter aux conditions actuelles du marché. Il est prévu de vérifier les taux d'indemnisation régulièrement quant à leur conformité avec le marché.

### **Reconstitutions des réserves obligatoires temporairement libérées d'octobre à décembre 2015 suite à une pénurie d'approvisionnement**

Suite à une pénurie d'approvisionnement en automne 2015, l'OFAE avait approuvé une réduction à durée déterminée des réserves obligatoires. Entre le 26 octobre et le 2 décembre 2015, 42'602 m<sup>3</sup> d'essences, 64'092 m<sup>3</sup> de diesel et 33'050 m<sup>3</sup> d'huile de chauffage extra-légère ont été libérés. Fin 2015, un total de 16'368 m<sup>3</sup> de réserves obligatoires avait été reconstitué. 18'567 m<sup>3</sup> des réserves obligatoires temporairement libérées ont été définitivement liquidés (essence et huile de chauffage extra-

légère). La reconstitution des 104'809 m<sup>3</sup> restants a été effectuée, dans les délais, jusqu'au 31 mars 2016.

### **Stockage de remplacement pour l'industrie gazière**

Afin de remplir son obligation de stockage, l'industrie gazière donne mandat aux membres de CARBURA de tenir 4.5 mois de stocks de remplacement pour la consommation interruptible de gaz. A fin 2016, les membres de CARBURA tenaient à cet effet quelque 371'000 m<sup>3</sup> de stocks de remplacement du gaz par de l'huile de chauffage extra-légère.

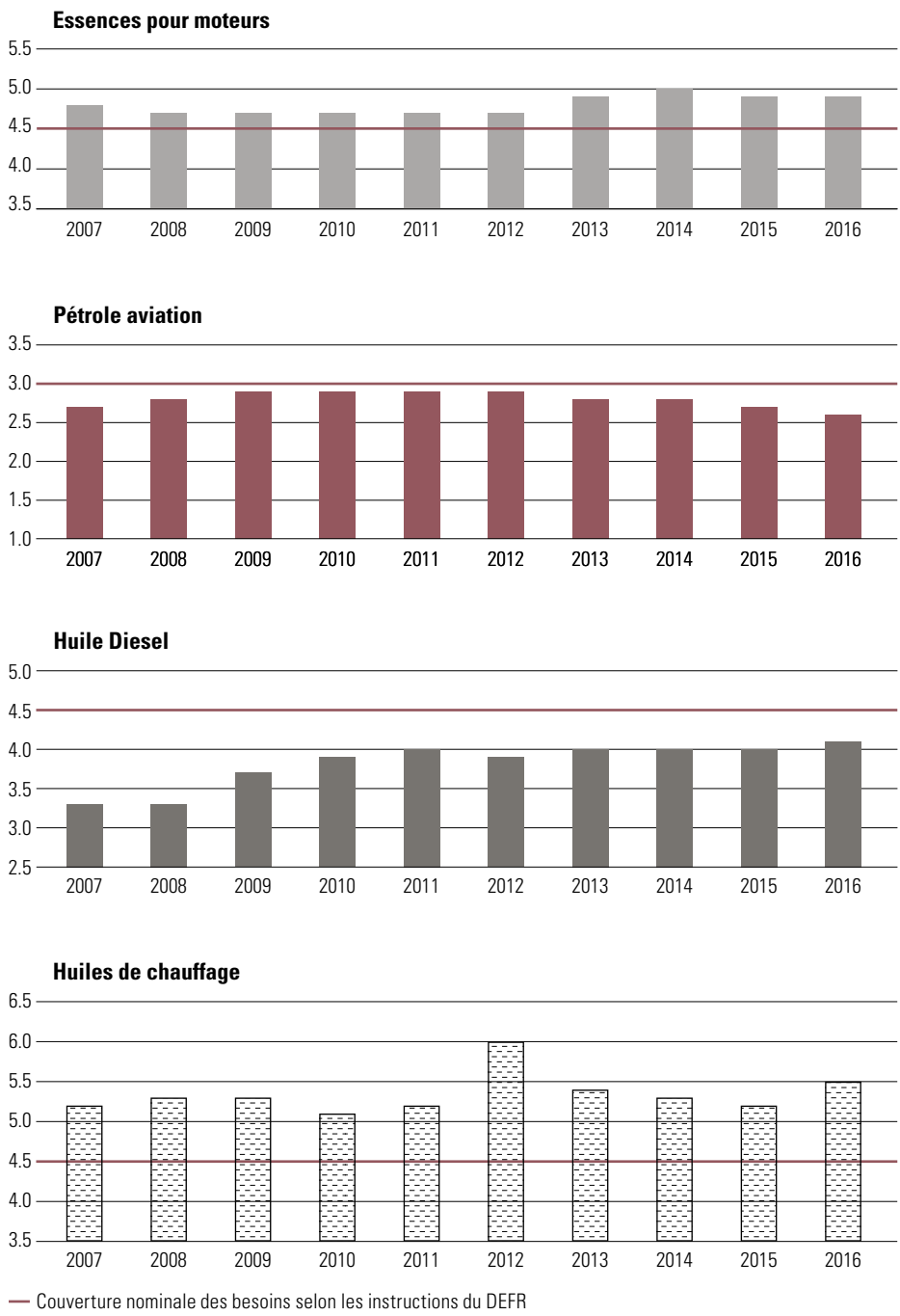
CARBURA a résilié la convention existante avec l'industrie gazière au 30 juin 2017. D'une part, CARBURA aimerait pouvoir planifier à plus long terme les quantités et les capacités de stockage dans le cadre du programme de stockage obligatoire correspondant. D'autre part, on vise une répartition des coûts selon le principe du pollueur-payeur et une indemnisation conforme au marché. Les fluctuations des stocks de remplacement (sur une base annuelle comprise entre +54'000 m<sup>3</sup> et -117'000 m<sup>3</sup>) et les coûts qui en résultaient étaient jusqu'à présent assumés exclusivement par CARBURA.

La nouvelle convention sur le stockage de remplacement pour l'industrie gazière a été approuvée par le comité fin septembre 2016. La nouvelle convention prévoit que l'industrie gazière fait une commande fixe pour la durée d'un PLP aussi bien des stocks de remplacement que des capacités de stockage, en ayant la possibilité de modifier annuellement une partie des quantités. Outre les indemnités ordinaires, qui sont identiques à celles pour les réserves obligatoires d'huile de chauffage extra-légère, l'industrie gazière versera un taux supplémentaire pour la rotation de la marchandise par m<sup>3</sup> de stocks de remplacement du gaz, qui sera crédité au propriétaire du stockage obligatoire de remplacement. En outre, l'industrie gazière devra participer aux coûts de la prime de risque relative à la fluctuation annuelle des quantités.

### **Appréciation des risques**

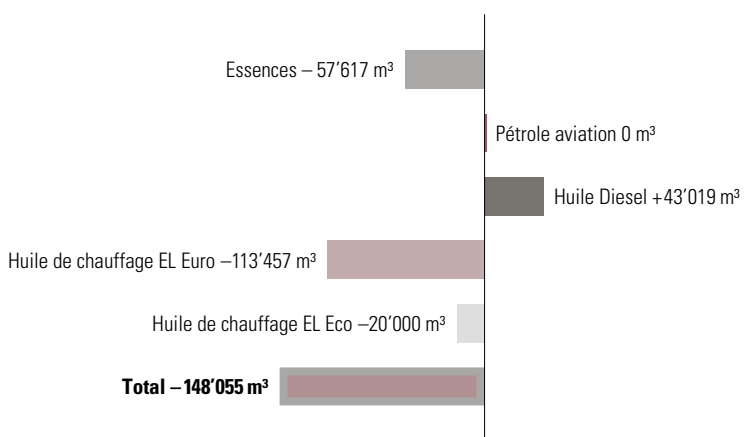
Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le comité a discuté de l'appréciation des risques dans le cadre des états financiers du stockage obligatoire. Aucune analyse des risques séparée n'est effectuée pour les états financiers de l'association.

**Situation du stockage obligatoire: couverture globale des besoins au 31.12. (en mois)**



### Mutations de réserves obligatoires

Le graphique suivant renseigne, par produit (stocks effectifs), sur les mutations effectuées par les propriétaires de réserves obligatoires en 2016, sans tenir compte des restitutions de réserves obligatoires temporairement libérées en rapport avec la pénurie d'approvisionnement:



### Transferts

Au cours de l'exercice sous revue, 7'278 transferts de réserves obligatoires ont été approuvés, ce qui signifie une réduction de l'ordre de 18%.





**Réserves obligatoires auprès de CARBURA****Tanklager AG**

Au 31 décembre 2016, CARBURA Tanklager AG entreposait 233'508 m<sup>3</sup> de produits soumis au stockage obligatoire.

Au cours de l'exercice, les réserves obligatoires d'essence ont diminué de 17'300 m<sup>3</sup> et celles d'huile de chauffage de 700 m<sup>3</sup>.

Les liquidations d'essence sont en rapport avec la transformation des capacités de stockage d'essence en pétrole aviation.

Les stocks en faveur de l'industrie gazière ont augmenté de 11'686 m<sup>3</sup>. Presque deux tiers des réserves obligatoires d'huile de chauffage de CARBURA Tanklager AG

étaient destinés au stockage de remplacement pour l'industrie gazière.

Fin 2016, CARBURA Tanklager AG possédait les capacités de stockage suivantes:

Essences	165'783 m <sup>3</sup>
Pétrole aviation	66'500 m <sup>3</sup>
Huile Diesel	76'100 m <sup>3</sup>
Huile de chauffage EL	209'332 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>517'715 m<sup>3</sup></b>

Presque un tiers de ces capacités est loué à des importateurs.

**Contributions au fonds de garantie**

Durant l'exercice sous revue, les contributions suivantes ont été perçues (en CHF/m<sup>3</sup>):

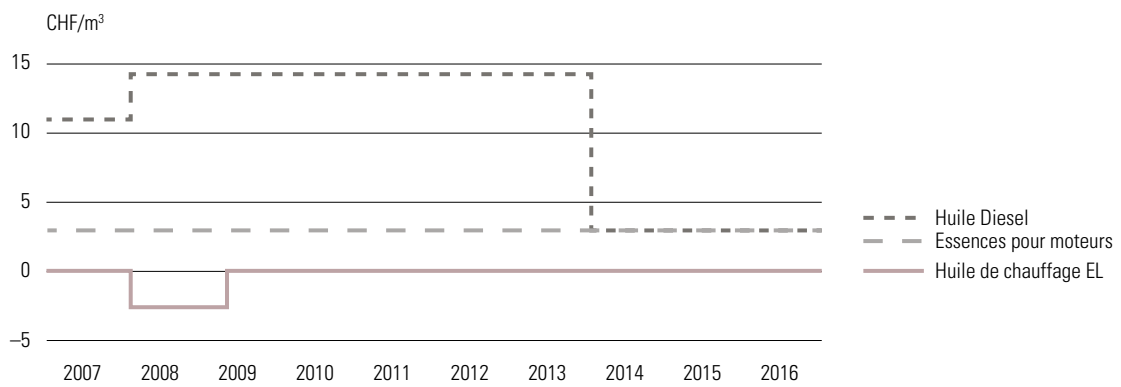
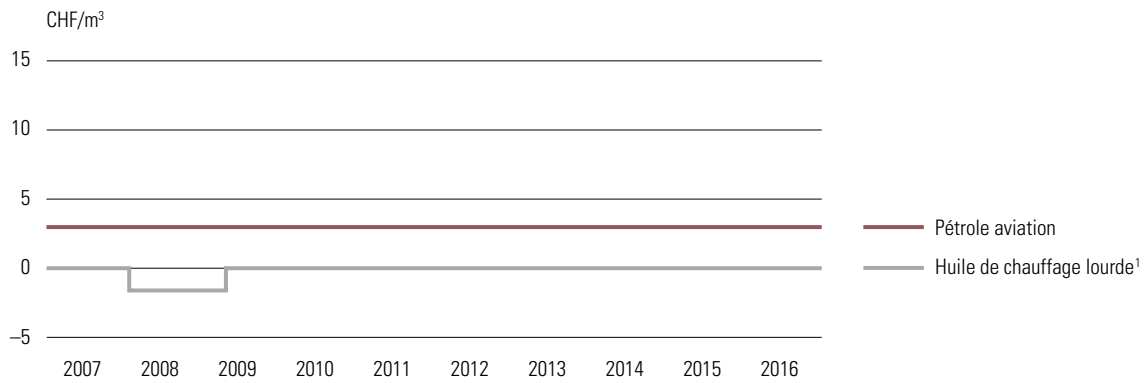
<b>1.1.–31.12.2016</b>	<b>Contribution de stockage obligatoire</b>	<b>Taxe administrative</b>	<b>Total</b>
Essences pour moteurs	3.00	0.30	3.30
Pétrole aviation*	3.00	–	3.00
Huile Diesel	3.00	0.30	3.30
Huile de chauffage EL	–	0.30	0.30
Huile de chauffage lourde par t	–	0.37	0.37

\*y compris taxe administrative

**Evolution des contributions de stockage obligatoire**

Le graphique suivant illustre l'évolution des contributions de stockage obligatoire au cours des dix dernières années. Pour le pétrole aviation, on démontre les contributions au fonds de garantie.

**Contributions de stockage obligatoire**



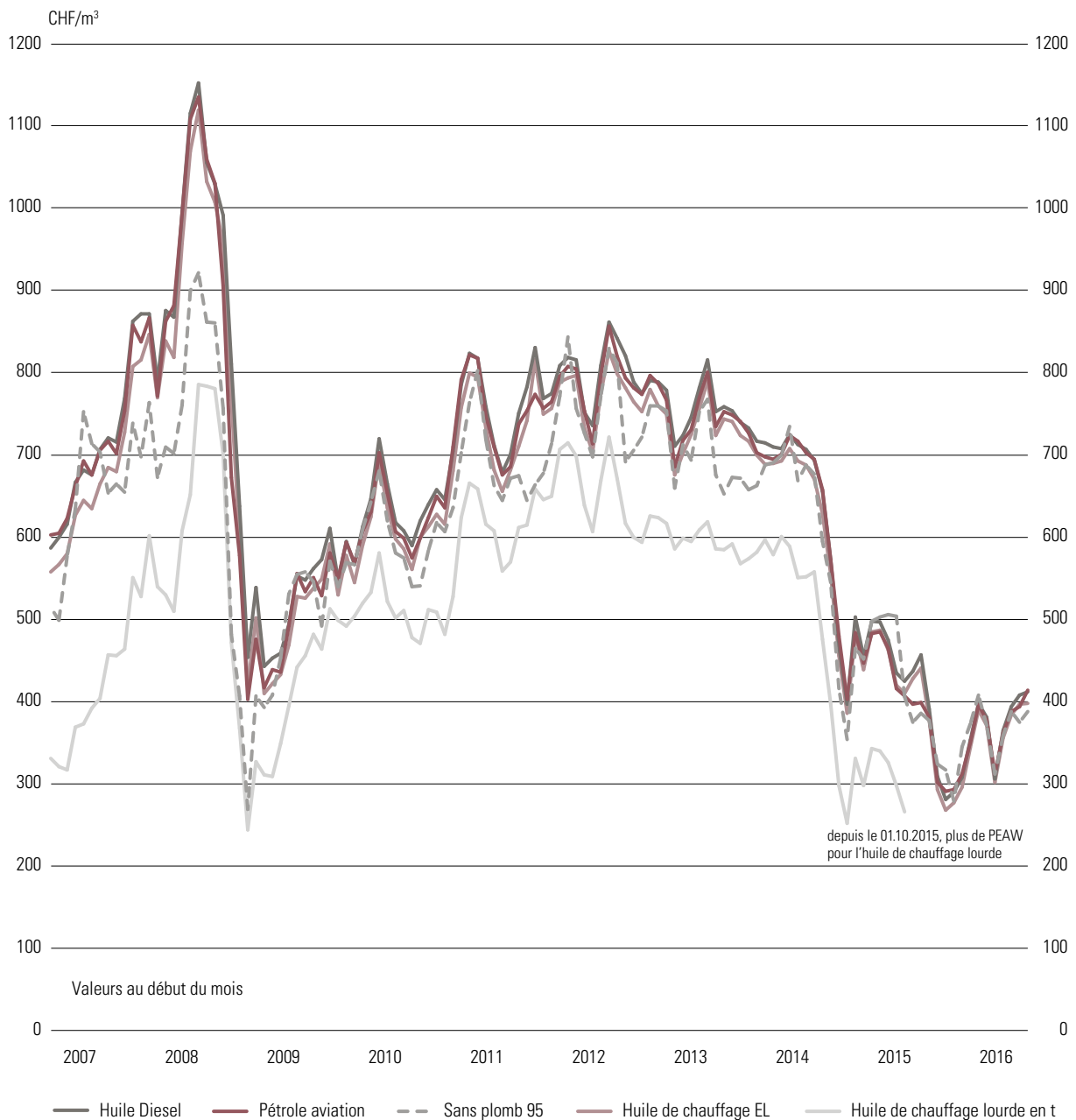
CHF/m³ resp. <sup>1</sup>CHF/t

### Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires

Depuis début 2010, CARBURA calcule quotidiennement les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires et les communique à ses membres, indépendamment de la différence de prix par rapport à la dernière adaptation.

Le graphique suivant donne un aperçu du cours des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires de 2007 à 2016.

### Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires, depuis 2007 (Base Nord)



# VALORISATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

## Valorisation des réserves obligatoires

Le tableau suivant illustre la valorisation moyenne de la marchandise au début et à la fin de l'exercice sous revue. A titre de comparaison, les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires minimales et maximales des réserves obligatoires de l'an 2016 y sont en outre mentionnées. Au 31 décembre 2016, la différence de valorisation entre la valeur de base et la valeur du marché (valeur d'entrée et de sortie des réserves obligatoires) s'est élevée à environ 1.88 mrd de francs (année précédente 1.17 mrd de francs).

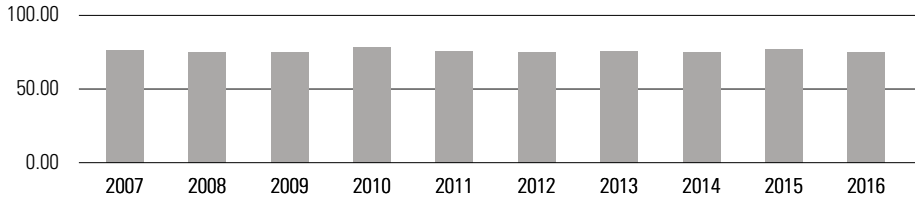
Produit	Moyenne des valeurs de la marchandise			PEAW 2016 (Nord)	
	Début 2016 CHF/m <sup>3</sup>	Modification CHF/m <sup>3</sup>	Fin 2016 CHF/m <sup>3</sup>	Minimum CHF/m <sup>3</sup>	Maximum CHF/m <sup>3</sup>
Sans plomb 95	77.19	-2.13	75.06	246.00	441.00
Pétrole aviation	81.25	-	81.25	231.00	458.00
Huile Diesel	83.12	1.45	84.57	226.00	486.00
Huile de chauffage EL Euro	75.38	-0.25	75.13	214.00	472.00
Huile de chauffage EL Eco	78.36	-3.37	74.99	219.00	477.00

## Liste des frais de transport de CARBURA

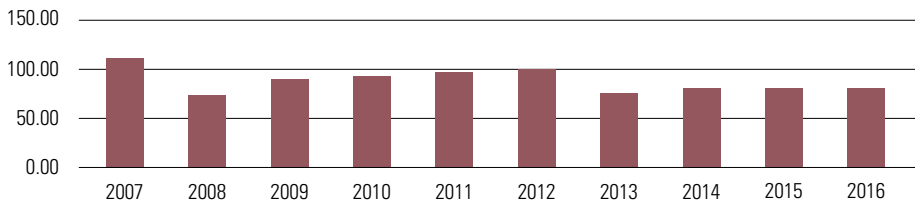
Au cours de l'exercice sous revue, la liste des frais de transport a été vérifiée. On a attribué un PEAW nord ou un PEAW sud à chaque lieu d'entreposage, en se basant sur le chemin d'approvisionnement habituel, et on a adapté les frais de transport par zone. Les modifications sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**Valorisation des réserves obligatoires par produit**

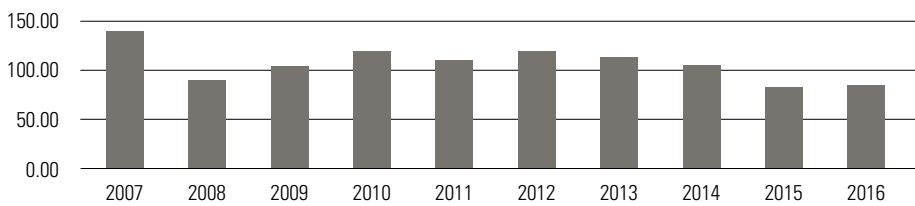
CHF/m<sup>3</sup> **Sans plomb 95**



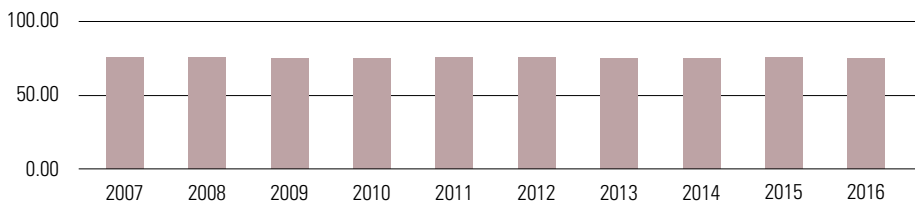
CHF/m<sup>3</sup> **Pétrole aviation**



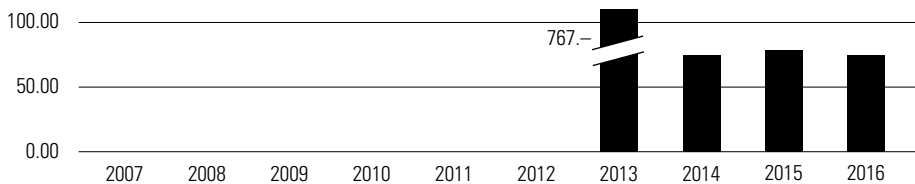
CHF/m<sup>3</sup> **Huile Diesel**



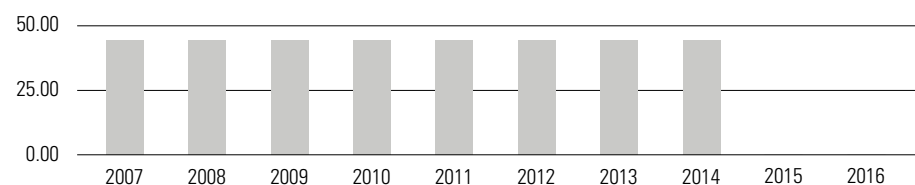
CHF/m<sup>3</sup> **Huile de chauffage EL Euro**



CHF/m<sup>3</sup> **Huile de chauffage EL Eco**



CHF/t **Huile de chauffage lourde**



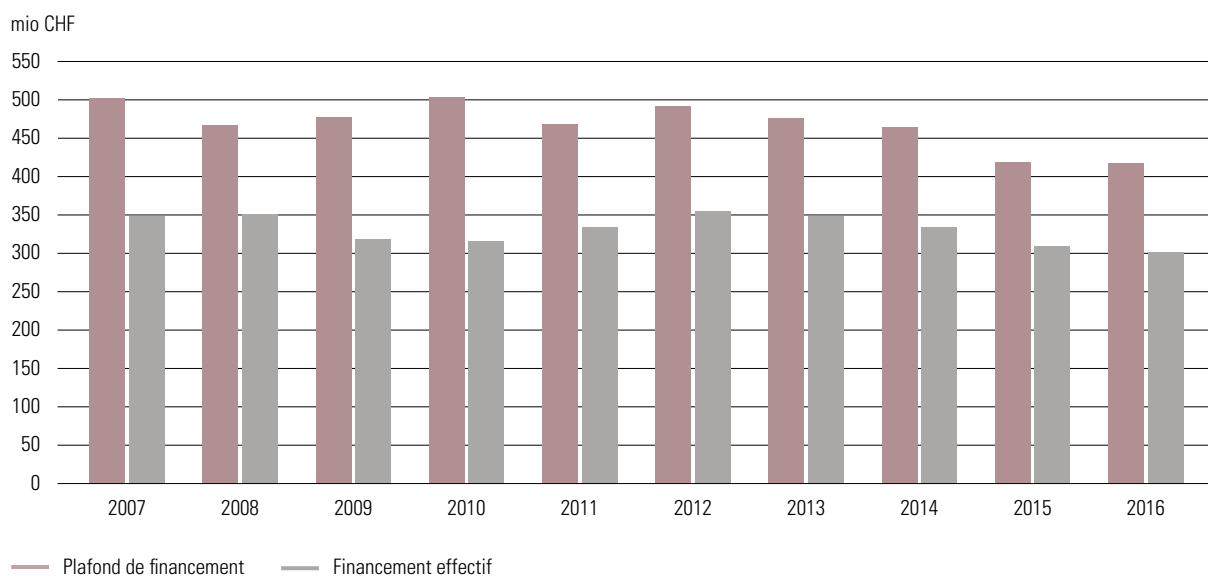
# FINANCEMENT DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Fin 2016, le financement des réserves obligatoires se présentait comme suit:

## Situation au 31 décembre 2016 (en mio CHF)

Plafond de financement	417
Financement effectif	301
Taux d'utilisation	72.2%
Modification par rapport à l'année précédente en %	-1.6%

## Financement des réserves obligatoires

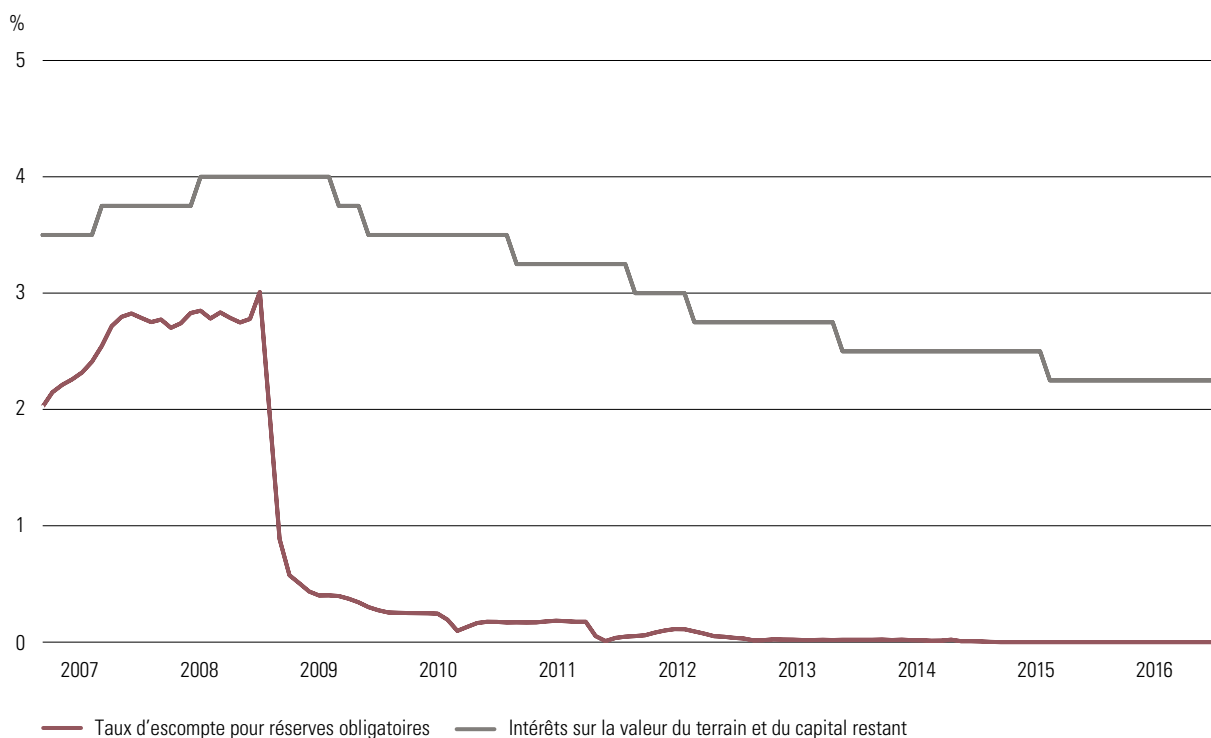


## **Indemnités pour frais d'exploitation et de capital 2016**

Au cours de l'exercice sous revue, les intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant s'élevaient à 2.25% et le taux d'escompte pour réserves obligatoires était de 0%.



## Taux d'escompte pour réserves obligatoires, intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant

Indemnités pour frais d'exploitation  
et de capital 2016

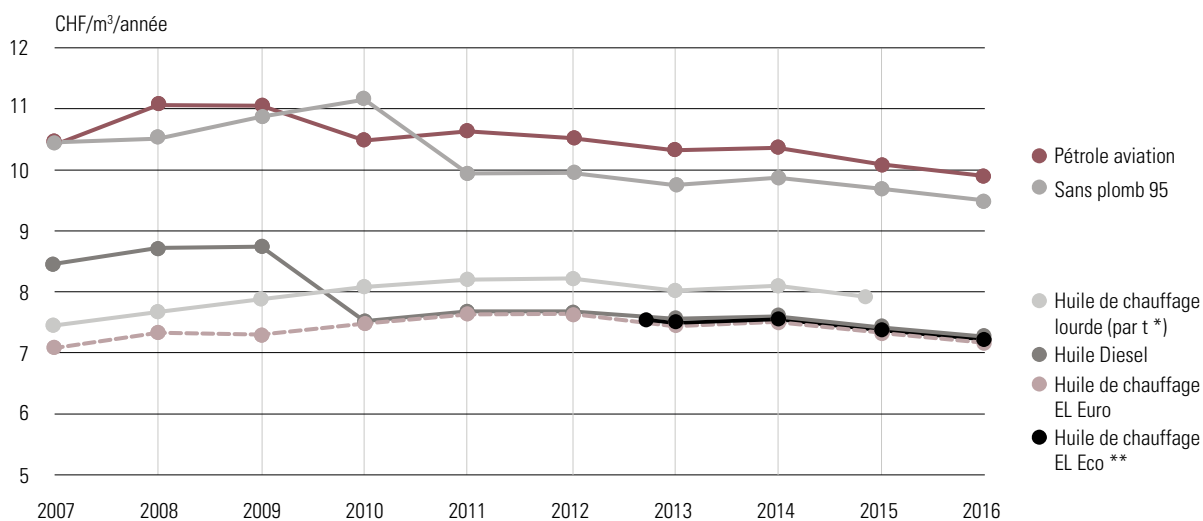
Le tableau suivant renseigne sur les taux d'indemnisation par produit appliqués au cours de l'exercice sous revue.

2016	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Sans plomb 95/EA	9.58	9.53	9.48	9.53	9.60	9.63	9.65	9.39	9.41	9.43	9.46	9.42
Sans plomb 95/Ro-h	10.03	9.98	9.93	9.98	10.05	10.08	10.10	9.84	9.86	9.88	9.91	9.87
Pétrole aviation/EA	9.92	9.86	9.86	9.90	9.92	9.97	9.99	9.88	9.88	9.88	9.93	9.90
Pétrole aviation/Ro-h	10.37	10.31	10.31	10.35	10.37	10.42	10.44	10.33	10.33	10.33	10.38	10.35
Huile Diesel/EA	7.27	7.20	7.20	7.25	7.26	7.32	7.33	7.18	7.18	7.19	7.25	7.21
Huile Diesel/Ro-h	7.74	7.67	7.67	7.72	7.73	7.79	7.80	7.65	7.65	7.66	7.72	7.68
Huile de ch. EL Euro/EA	7.26	7.19	7.19	7.23	7.24	7.30	7.32	7.16	7.16	7.18	7.23	7.20
Huile de ch. EL Euro/Ro-h	7.40	7.33	7.33	7.37	7.38	7.44	7.46	7.30	7.30	7.32	7.37	7.34
Huile de ch. EL Eco/EA	7.26	7.20	7.19	7.24	7.25	7.30	7.32	7.17	7.16	7.18	7.23	7.20
Huile de ch. EL Eco/ Ro-h	7.40	7.34	7.33	7.38	7.39	7.44	7.46	7.31	7.30	7.32	7.37	7.34

CHF/m<sup>3</sup>/année

### Indemnités pour frais d'exploitation et de capital (2007–2016)

(Valeurs moyennes annuelles sans les intérêts sur la marchandise et les frais de transport)



\* depuis octobre 2015, plus d'huile de chauffage lourde

\*\* nouveau produit à partir du mois d'août 2013

Les montants suivants ont été versés à titre d'indemnités pour frais d'exploitation et de capital:

	2007–2015	2016	Total	Ø par année
Propriétaires de réserves obligatoires en mio CHF	461.4	40.9	502.3	50.2

### Restitution d'anciennes indemnités

Les liquidations de réserves obligatoires à titre facultatif dans le cadre du programme de stockage obligatoire XVII sont soumises à une obligation de restitution. Au cours de l'exercice sous revue, les importateurs ont restitué des indemnités d'adaptation de l'ordre de 13'565 francs aux fonds de garantie.

**Indemnités individuelles d'investissement**

Au 1.1.2016, cinq demandes des années précédentes étaient en suspens. Au cours de l'exercice sous revue, 152 demandes d'indemnisation ont été présentées. 144 demandes totalisant un montant d'indemnisation de 15.2 mio de francs ont été approuvées. Cinq demandes ont dû être refusées si bien qu'à la fin de l'année, huit demandes étaient encore en suspens.

<b>Demandes</b>	<b>2007-2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>	<b>Ø par année</b>
Nombre de demandes approuvées	1'122	144	1'266	126.6
en mio CHF	157.0	15.2	172.2	17.2

Au cours de l'exercice sous revue, des frais indemnifiables de 18.9 mio de francs ont été décomptés, la quote-part de CARBURA étant de 12 mio de francs. Cette quote-part correspond à la situation en matière de capacités de stockage à fin 2016. Ces circonstances et par là aussi les indemnités changent pendant la durée d'amortissement.

<b>Décomptes</b>	<b>2007-2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>	<b>Ø par année</b>
Indemnifiables en mio CHF	152.4	18.9	171.3	17.1

<b>Contributions de CARBURA par catégorie d'investissement</b>	<b>2007-2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>	<b>Ø par année</b>
en mio CHF				
<b>Total</b> (amortissement pendant 10 ans)	<b>103.5</b>	<b>12.0</b>	<b>115.5</b>	<b>11.6</b>
Renouvellement/vieillessement	20.6	3.9	24.5	2.5
2 <sup>e</sup> Investissements OPair	13.1	1.5	14.6	1.5
Prévention d'incendie	14.6	0.3	14.9	1.5
Protection des eaux	45.9	5.2	51.1	5.1
Accidents majeurs	0.3	0.0	0.3	0.0
D'autres exigences pour l'environnement sur injonction des autorités	0.8	0.1	0.9	0.1
Equipements électriques et de commande	8.2	1.0	9.2	0.9
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0

Au cours de l'exercice sous revue, 12.1 mio de francs ont été versés par des acomptes mensuels. Ce montant comprend également le paiement d'intérêts pour des indemnités non encore amorties ainsi que des versements uniques.

# CAPACITÉS DE STOCKAGE

Les modifications des capacités de stockage résultent d'augmentations ou de réductions des droits d'utilisation des membres de CARBURA. Il s'agit également de réductions de droits d'utilisation en rapport avec le démantèlement de capacités de stockage dans le cadre du PLP XVII.

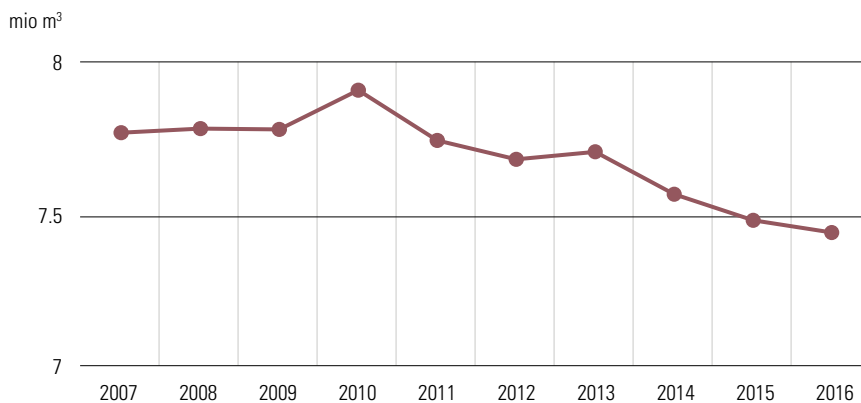
Ainsi, les membres disposaient des capacités de stockage suivantes à fin 2016 (réparties sur les différents cantons):

## Etat au 31 décembre

Cantons	2016 (m <sup>3</sup> )	2015 (m <sup>3</sup> )
Zurich	723'882	723'882
Berne	266'293	269'918
Lucerne	642'577	642'632
Schwyz	38'122	38'122
Obwald	6'103	6'103
Fribourg	235'170	219'883
Bâle-Ville	7'000	20'800
Bâle-Campagne	879'305	890'717
Schaffhouse	21'294	21'294
St-Gall	912'262	912'262
Grisons	85'460	85'460
Argovie	704'910	721'284
Thurgovie	738'090	738'090
Tessin	447'962	456'244
Vaud	560'699	560'699
Valais	447'889	457'865
Neuchâtel	293'069	293'069
Genève	427'489	419'489
<b>Volume de stockage</b>	<b>7'437'576</b>	<b>7'477'813</b>

## Capacités de stockage

(Total de tous les cantons au 31 décembre de chaque année)



## CONTRÔLES DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Au cours de l'exercice sous revue, les réviseurs ont procédé aux contrôles suivants:

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Inventaires des stocks	214	213
Contrôles de la comptabilité	264	273
Contrôles des assurances	68	72
Contrôles de qualité	48	51
Mandats particuliers	5	6
<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>615</b>

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves obligatoires des membres ont été contrôlées conformément aux instructions de l'OFAE. Les contrôles comprennent aussi bien l'inventaire physique que la vérification des comptabilités des stocks soldées quotidiennement, des polices d'assurances et des systèmes d'assurance de qualité.

Les travaux de contrôle ainsi que des auto-dénonciations ont révélé 15 nouvelles infractions (année précédente: 20) qui ont été traitées par le bureau administratif. Quatre cas étaient encore en suspens au tournant des années 2015/2016. Parmi ces 19 cas au total, quatre ont été sanctionnés par l'OFAE comme infraction au

contrat de stockage obligatoire. Dans neuf cas, il a fallu corriger de petites erreurs qui n'avaient toutefois pas entraîné de conséquences. Dans deux cas, une vérification approfondie du bureau administratif a démontré qu'il n'y avait pas eu d'infraction au contrat. Quatre cas étaient encore en suspens au tournant des années 2016/2017.

Les infractions sont principalement dues à des problèmes de communication entre les propriétaires de réserves obligatoires et les entrepôts. D'autres cas concernaient des codifications erronées lors de transferts de réserves obligatoires ou des erreurs comptables ainsi que des infractions relatives à la qualité.

## **Environnement et sécurité**

Après que l'Ordonnance révisée sur les accidents majeurs (OPAM) a été mise en vigueur, mi-2015, nous avons pu collaborer, au cours de l'exercice sous revue, au sein du groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) créé pour élaborer une nouvelle version des manuels de l'OPAM. Lors de la mise en œuvre des innovations, on a pris garde à se baser toujours sur les éléments existants. La procédure de consultation de ces manuels aura probablement lieu en 2017.

L'OFEV a poursuivi les travaux concernant la coopération de l'aménagement du territoire avec les entreprises soumises à l'OPAM au cours de l'exercice sous revue. Les points principaux ont résidé dans l'évaluation des mesures de protection des objets et la tentative de compléter l'évaluation selon le risque collectif par une évaluation selon le risque local. Ces travaux ne sont pas encore terminés. L'exigence, émise par l'industrie, d'une répartition des charges entre l'entreprise soumise à l'OPAM et le maître d'ouvrage d'une nouvelle construction dans les environs d'une entreprise soumise à l'OPAM, reste en suspens auprès de l'OFEV, mais a été quelque peu reléguée.

Au cours de l'exercice sous revue, le remaniement du chapitre I des directives CARBURA («directive sur la protection des eaux») a été terminé et, en été, une vaste procédure de consultation a eu lieu. Les réponses ont pu, en majeure partie, être traitées; mais pour la version définitive, il manque encore l'apport précieux de la Conférence des chefs des services de protection de l'environnement (CCE). La directive sera mise en vigueur par le comité en 2017.

Par l'adhésion du canton de Schwyz à l'accord de coopération, 11 cantons sur 18, représentant plus de deux tiers des capacités de stockage en Suisse, ont entretemps adhéré à cet accord.

La sensibilisation à la sûreté (security) et à la sécurité du travail (safety) dans les dépôts pétroliers sont de grande importance pour CARBURA. Ces questions sont traitées aussi bien lors de l'examen des demandes d'indemnités d'investissement et des visites sur le site, qu'au sein de la Commission technique.

### **Protection cathodique contre la corrosion**

La Société suisse de protection contre la corrosion (SGK) effectue, sur mandat de CARBURA, des contrôles dans les dépôts pétroliers utilisés pour le stockage obligatoire et donc assujettis à l'assurance-machines collective.

Au cours de l'exercice sous revue, la SGK a contrôlé 12 dépôts pétroliers quant aux dangers de corrosion provenant de courants vagabonds et de courants de macro-éléments. Dans le cadre des contrôles, l'effet des installations de protection cathodique contre la corro-

sion, la séparation galvanique ainsi que la protection contre la foudre auprès des réservoirs ont été contrôlés. Dans plusieurs installations, on a localisé des points faibles, élaboré des recommandations pour la réparation et fixé des échéances pour la réalisation et les contrôles ultérieurs.



# ASSURANCES

## Assurance-machines

Le nombre des cas de sinistre annoncés en 2016 au bureau administratif a considérablement diminué par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, 16 cas de sinistre ont été réglés. Sur les dix cas de sinistre décomptés au total dans le cadre de l'assurance-machines, un seul constituait un cas d'assurance à proprement parler. Pour neuf cas, une délimitation de l'indemnité pour frais

d'exploitation et d'entretien et/ou de l'indemnité d'investissement a eu lieu.

La somme décomptée des dommages s'est élevée à 0.4 mio de francs.

La somme globale des dommages pour les cas de sinistre encore en suspens à la fin de l'année est estimée à environ 3.4 mio de francs.

## Récapitulation de la situation actuelle des cas de sinistre annoncés

<b>Total des cas de sinistre</b>	<b>37</b>	
des années précédentes		27
présentés en 2016		10
<b>Cas de sinistre décomptés</b>	<b>10</b>	
des années précédentes		6
présentés en 2016		4
<b>Cas de sinistre refusés</b>	<b>0</b>	
des années précédentes		0
présentés en 2016		0
<b>Sans conséquences</b>	<b>4</b>	
des années précédentes		4
présentés en 2016		0
<b>Décomptés par l'indemnité d'investissement</b>	<b>2</b>	
des années précédentes		2
présentés en 2016		0
<b>Cas de sinistre en suspens (au 31.12.2016)</b>	<b>21</b>	
des années précédentes		15
présentés en 2016		6

Le tableau suivant renseigne sur les différents domaines dans lesquels sont survenus les cas de sinistre:

Domaine des événements	Année de la déclaration	
	2016	2015
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>21</b>
Défectuosités dans la tuyauterie	–	1
Défectuosités aux réservoirs	–	6
Défectuosités aux double fonds	4	–
Défectuosités aux revêtements de bassins de rétention et aux bacs collecteurs	–	1
Défectuosités aux installations OPair	–	3
Défectuosités au système d'extinction	2	2
Défectuosités mécaniques/électriques	1	3
Erreurs de manipulation	–	2
Mélange/dissociation	1	1
Divers	2	2

### Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice sous revue, de premières discussions ont eu lieu au sein de la commission des assurances et du comité quant à un possible nouveau cas pour le fonds d'assurance.

Pour un sinistre remontant aux années 80, un autre versement de 5'000 francs a été effectué en 2016.



### **Collaboration de CARBURA avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE)**

Le bureau administratif a participé, en mars, mai/juin et septembre 2016, aux réunions du «Standing Group on Emergency Questions» (SEQ), ainsi qu'aux réunions du «Standing Group on the Oil Market» (SOM). Les points centraux étaient similaires à ceux de l'année dernière (réserves obligatoires trop basses en Australie, une offre de produits pétroliers excédant la demande et, par conséquent, des stocks élevés surtout en Amérique du Nord, l'intégration des pays non-membres de l'AIE dans le système de maîtrise commune de la crise, etc.). En rapport avec la non-conformité de l'Australie, une discussion sur la question du stockage et des conventions bilatérales dans des pays non-membres de l'AIE a eu lieu et les exigences pour une prise en considération de ces stocks ont été formulées. Ces travaux ne sont pas encore terminés. Une attention toute particulière a été portée à la gestion de crise de la France du début de l'été 2016, lorsque l'approvisionnement en produits pétroliers a été perturbé suite à diverses grèves. L'organisation de stockage obligatoire SAGESS a mis des produits en vente ou en prêt sur le marché. Une étude de modèle de législation sur le stockage obligatoire de produits pétroliers, qui devra surtout être utile pour les activités outreach, a été financée par des tiers.

Le bureau administratif a participé au huitième exercice de secours de l'AIE (Emergency Response Exercise 8; ERE8) en février et mars 2016, par des livraisons de données. Il a en outre participé à l'atelier des experts en septembre 2016. L'ERE 8 a mis l'accent sur des crises combinées de pétrole et de gaz naturel d'une part et sur l'intégration des pays non-membres de l'AIE dans le sys-

tème de maîtrise commune de la crise d'autre part. Certains grands pays consommateurs hors de l'AIE, surtout en Asie, constituent des réserves obligatoires. Pour leur utilisation coordonnée en cas d'action commune de l'AIE, il manque toutefois le cadre contraignant; un travail de persuasion sera nécessaire au cas par cas.

En avril 2016, la Suisse a fait l'objet de la vérification périodique dans les pays (Emergency Response Review de l'AIE). L'état de préparation d'une crise concernant le pétrole a été jugé très bon.

### **ACOMES**

ACOMES signifie Annual Coordinating Meetings of Entity Stockholders. La rencontre vise l'échange d'expériences entre collègues et traite exclusivement des questions pratiques du stockage obligatoire, comme la qualité des produits, la stabilité à long terme et les contrôles de qualité, le financement et l'assurance des réserves obligatoires, les méthodes d'entreposage, les procédures de libération, les questions d'organisation, etc. La majorité des participants d'environ 30 pays provient de l'Europe (surtout des pays de l'UE), mais les organisations de stockage obligatoire des Etats-Unis, du Japon et de la Corée du Sud sont également présentes.

La 27<sup>e</sup> rencontre a eu lieu à Vienne en septembre 2016. L'ordre du jour comprenait les exposés suivants: application pratique des libérations de réserves obligatoires (exemples de la Suisse et de l'Allemagne en 2015, de la France en 2016), application des obligations de mélange (de produits bio) en temps de crise, aménagement du territoire et infrastructure des réservoirs, protection et prévention contre les séismes pour les installations de

stockage, spéculation avec des réserves obligatoires, qualité des produits (problèmes avec le soufre et la bio-contamination), analyses de risques, planification stratégique des affaires, etc.

### **Approvisionnement économique du pays**

Comparée à l'année précédente, 2016 a été une année tranquille du point de vue de l'approvisionnement économique du pays, même si les grèves en France au début de l'été et le niveau bas du Rhin en octobre et fin décembre 2016 ont déclenché des activités d'appréciation de la situation relativement intenses. Les grèves en France ont en grande partie interrompu l'approvisionnement en pétrole aviation de l'aéroport de Genève. Comme l'approvisionnement par le nord n'a pas été promu de manière déterminée, il y a eu presque rupture des stocks commerciaux de pétrole aviation à Genève.

Réunie à deux reprises, la division des produits pétroliers (DPP) s'est occupée principalement de l'évaluation de la libération des réserves obligatoires de l'automne 2015 ainsi que de la revue des pays de l'AIE. Pour la première fois, deux experts du marché ont été interrogés, lors d'entretiens particuliers, sur les aspects du marché pétrolier. En outre, le bureau administratif a informé sur les travaux en cours, p. ex. concernant l'OTRAL (Organisation pour la logistique du transport lors de situations exceptionnelles), la réglementation sur l'huile de chauffage (le concept remanié a été approuvé par le DWL) ou la libération de réserves obligatoires de l'AIE.

L'évaluation de la libération des réserves obligatoires en automne 2015 (réduction temporaire de la couverture des besoins), effectuée entre autres par le truchement d'un

questionnaire auprès de tous les membres de CARBURA, a montré une approbation générale de la mesure et de sa mise en œuvre par le bureau administratif. Une amélioration a été jugée nécessaire pour les délais (trop longs) de l'acquisition des réserves obligatoires et la fixation des prix. A l'avenir, l'entrée dans une réglementation des marchandises devra être effectuée par une réduction temporaire de la couverture des besoins, car celle-ci peut être mise en vigueur beaucoup plus rapidement qu'une «libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer». Un concept de réglementation des marchandises intitulé «réduction temporaire de la couverture des besoins» devra être élaboré.

Pour le remaniement de la mesure de «libération de réserves obligatoires de l'AIE», un résumé détaillé des procédures de libération dans 12 pays européens et du Japon a été établi comme base de discussion. Il s'est avéré qu'il n'y avait pas de «meilleures pratiques», chaque pays devant trouver sa propre mise en œuvre optimale. Lors de deux séances avec différents offices de l'OFAE, les critères d'exigences et de possibles solutions pour une nouvelle libération de réserves obligatoires de l'AIE qui soit plus à l'écoute du marché et plus efficace ont été discutés. L'année prochaine, les pourparlers auront lieu au sein de la DPP.

La DPP a été représentée par cinq participants à la conférence annuelle de l'approvisionnement économique du pays, en novembre 2016, qui s'est surtout occupée de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise. La direction de la division a en outre participé aux réunions de la direction du domaine énergie.

# EFFECTIF DES MEMBRES ET STRUCTURE DES IMPORTATIONS

## Effectif, mutations

Au cours de l'exercice sous revue, trois entreprises ont cessé d'être membres de CARBURA et ont liquidé leurs réserves obligatoires.

Une de ces entreprises sortantes a encore effectué des importations en 2016.

Quatre membres n'ont rien importé ou ont effectué moins de 3'000 m<sup>3</sup> d'importations. Ces entreprises doivent

importer les quantités manquantes en 2017 en plus. Dans le groupe sans importations (suffisantes) se trouve également CARBURA Tanklager AG (propriétaire de réserves obligatoires en commun), qui n'a pas d'obligation d'importation.

A fin 2016, l'effectif total des membres s'élevait à 56 entreprises.

## Activité des membres en matière d'importation

Nombre de membres		Importations annuelles en m <sup>3</sup>	Participation aux importations en %	
2015	2016		2015	2016
9	5	0– 2'999	0.05	0.04
2	5	3'000– 5'000	0.05	0.16
3	4	5'001– 10'000	0.20	0.23
17	16	10'001– 50'000	3.47	3.31
6	5	50'001– 100'000	3.05	3.11
14	13	100'001– 500'000	26.12	24.14
8	9	500'001 et plus	67.06	69.01
	-1*			
<b>59</b>	<b>56</b>		<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

\* sans l'entreprise sortante avec des importations

## Importations des non-membres

Avec les permis généraux d'importation B<sup>1</sup>, un total de 60'395 m<sup>3</sup> de produits soumis au stockage obligatoire et de produits spéciaux a été importé au cours de l'exercice

sous revue. Avec les permis généraux d'importation C<sup>2</sup>, un total de 29'261 m<sup>3</sup> de produits spéciaux a été importé.

<sup>1</sup> Permis généraux d'importation B pour l'importation de carburants et combustibles liquides de plus de 20 kg jusqu'à 3'000 m<sup>3</sup> par année.

<sup>2</sup> Permis généraux d'importation C pour l'importation de produits spéciaux (non soumis à l'obligation de stockage) de plus de 20 kg. Les quantités ne doivent être utilisées ou vendues, que ce soit mélangées ou non mélangées, ni comme carburant ni comme combustible.

# LISTE DES MEMBRES

56 membres au 31 décembre 2016

AGROLA AG, Winterthour	RIGHETTI COMBUSTIBILI SA, Mezzovico-Vira
AIR TOTAL (SUISSE) SA, Vernier	RIKLIN AG, St-Gall
BENOIL SA, Mendrisio	RUFER AG, Gossau SG
BP EUROPA SE, HAMBURG, ZWEIGNIEDERLASSUNG BP (SWITZERLAND) ZUG, Zoug	SCHÄTZLE AG, Lucerne
BÜRGI AG, Winterthour	SHELL (SWITZERLAND) AG, Baar
CARBURA TANKLAGER AG, Elgg	SIMOND S.A., Bussigny-près-Lausanne
CELSA-CHARMETTES S.A., Romont FR	SOCAR ENERGY SWITZERLAND GMBH, Zurich
CICA SA, Bâle	SUTER, JOERIN AG, Arlesheim
CITY CARBUROIL SA, Monteceneri	SWISS INTERNATIONAL AIR LINES AG, Bâle
CITY TRADE & INVESTMENT SA, Genève	TAMOIL S.A., Collombey-Muraz
CM CAPSA-OIL SA, Genève	TANNER OEL AG, Frauenfeld
COMBUSTIA SA, Sion	VARO ENERGY MARKETING AG, Cham
CONRAD-STORZ AG, St-Moritz	VITOL AVIATION SWITZERLAND AG, Zoug
COOP MINERALOEL AG, Allschwil	VOEGTLIN - MEYER AG, Windisch
CUENDET ENERGIES SA, Yverdon-les-Bains	EDUARD WALDBURGER AG, St-Gall
DILLIER-WYRSCH AG, Sarnen	
DUC FRERES S.A., Valbroye	
ECSA ENERGY SA, Balerna	
ENI SUISSE S.A., Lausanne	
FÖRY BARMETTLER AG, Küssnacht SZ	
GIOIA COMBUSTIBILI SA, Mezzovico-Vira	
GLAROIL AG, Glaris	
GRISARD AG, Bâle	
JOSEF GUT AG, Stans	
GVS LANDI AG, Schaffhouse	
HALTER AG WIL, Wil SG	
GEBRÜDER HARI AG, Adelboden	
ERNST HÜRLIMANN AG, Wädenswil	
KÜBLER HEIZÖL AG, Winterthour	
LANG ENERGIE AG, Kreuzlingen	
LV-ST.GALLEN, Coopérative, St-Gall	
A.H. MEYER & CIE AG, Zurich	
FRITZ MEYER AG, Bâle	
MIGROL AG, Zurich	
MINERALÖL METZGER AG, Buchs SG	
OBERWALLISER KOHLEN- & TRANSPORTKONTOR, LEONARDO PACOZZI AG, Brigue-Glis	
OEL-POOL AG, Suhr	
OSTERWALDER ST.GALLEN AG, St-Gall	
OSTERWALDER ZÜRICH AG, Zurich	
PEDRAZZINI SA, Locarno	
PINA PETROLI SA, Grancia	

---

# ORGANES DE L'ASSOCIATION

---

(état au 31 décembre 2016)

## **Président**

Dr. Rolf Jeker

## **Comité**

Yves Bamert, SOCAR  
Rocco Cattaneo, CITY CARBUROIL  
Daniel Furrer, MIGROL  
Jürg Hornisberger, TAMOIL  
Heinz Kübler, KÜBLER  
Iris Monteil, SHELL  
Barbara Mühlemann, VARO  
Dr. Daniel Weber, BP  
Silvan Weiss, A.H. MEYER

## **Commission du comité**

Yves Bamert, SOCAR  
Jürg Hornisberger, TAMOIL  
Barbara Mühlemann, VARO  
Dr. Daniel Weber, BP  
Silvan Weiss, A.H. MEYER

## **Commission pour la fixation des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires**

Daniel Babic, BP  
Urs Bachmann, A.H. MEYER  
Oliver Bättig, OSTERWALDER ST. GALLEN  
Daniel Furrer, MIGROL  
Francesco Marchese, TAMOIL  
Barbara Mühlemann, VARO

## **Commission des assurances**

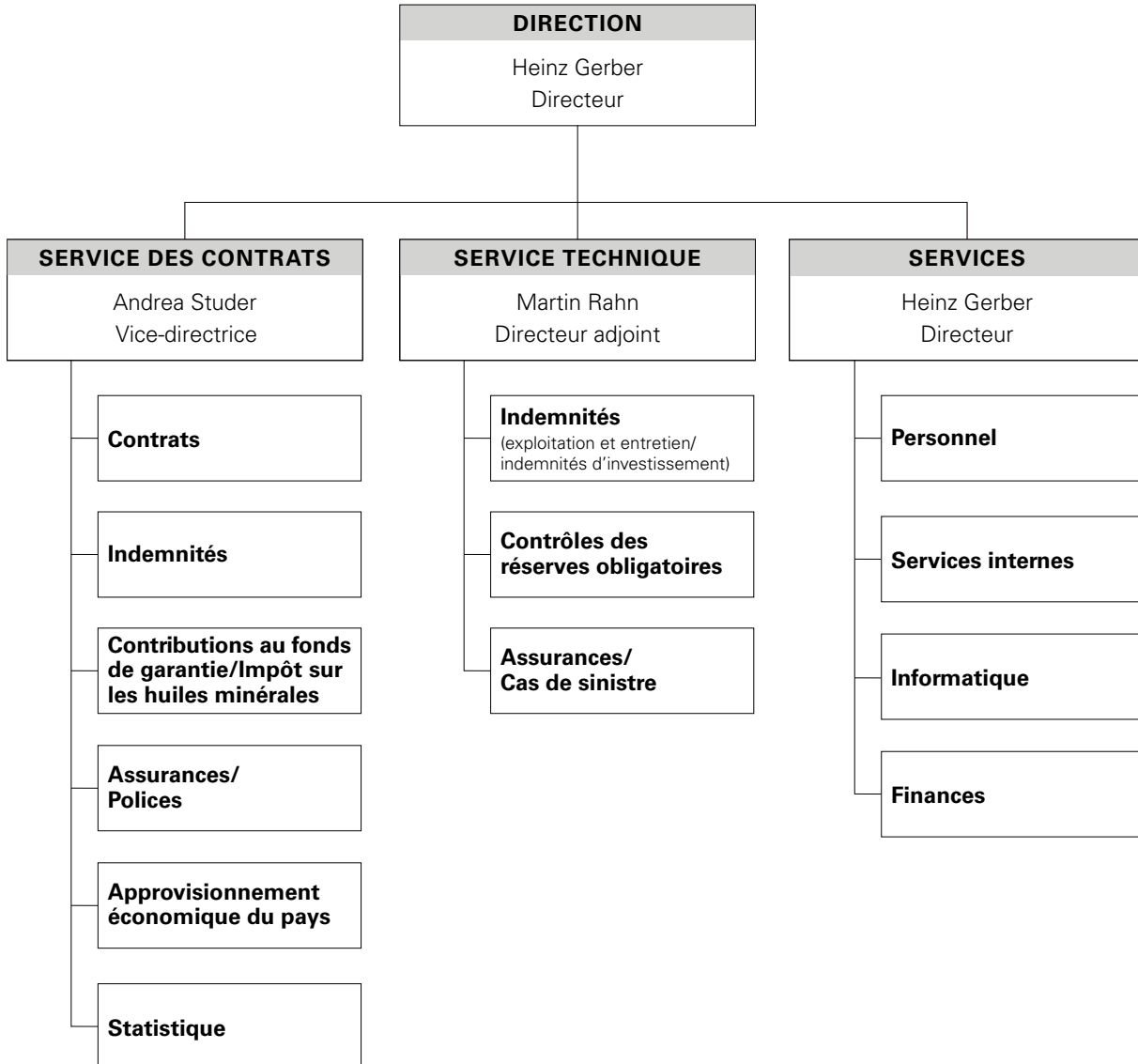
Marc Gerster, ENI  
Roger Koller, VARO  
Iris Monteil, SHELL  
Urs Schmidli, SCHÄTZLE  
Stephan Villiger, CICA

## **Commission technique**

Melchior Blatter, OSTERWALDER ST. GALLEN  
Peter Buck, TAMOIL  
Mauro Forni, BP  
Stefan Illi, armasuisse Immobilier  
Titus Kamermans, VARO  
Renato Patelli, ENI  
Ueli Roschi, SOCAR

## **Commission en placements**

Rudolf Häsler, SOCAR  
Heinz Kübler, KÜBLER

**Bureau administratif****Collaborateurs du bureau administratif**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Collaborateurs à plein temps	13	15
Collaborateurs à temps partiel	7	5
<b>Total Personnel</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

# ÉTATS FINANCIERS

## CARBURA / États financiers du stockage obligatoire

**Bilan au 31 décembre 2016** (avec comparaison au 31 décembre 2015)

<b>Actifs</b> (en mio CHF)	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Liquidités	96.1	185.2
Placements à court terme	42.9	68.0
Créances	5.0	5.1
Titres	315.2	222.8
Caution DGD	32.5	29.3
Mobilier	0.1	0.2
Immobiliers extension des bureaux	0.5	0.6
Actifs de régularisation	2.4	2.8
<b>Total Actifs</b>	<b>494.8</b>	<b>513.9</b>
<b>Passifs</b> (en mio CHF)		
Créanciers	15.5	22.1
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	478.3	490.8
Passifs de régularisation	1.0	1.0
<b>Total Passifs</b>	<b>494.8</b>	<b>513.9</b>
<b>Justificatif des provisions</b> (en mio CHF)		
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>490.8</b>	<b>427.4</b>
Attribution      Excédent de charges (-) / de produits (+)	-12.5	63.4
<b>État au 31 décembre</b>	<b>478.3</b>	<b>490.8</b>

**CARBURA / États financiers du stockage obligatoire****Compte administratif et d'exploitation pour l'année 2016** (avec comparaison de 2015)

<b>Produits</b> (en mio CHF)	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Produits/charges sur la fortune nets	9.5	2.5
Contributions de stockage obligatoire et taxes administratives	29.0	28.7
Prélèvement de différences d'évaluation	41.4	120.8
Restitution d'anciennes indemnités	0.0	0.1
Contribution aux frais par l'industrie gazière	3.5	3.8
<b>Total Produits</b>	<b>83.4</b>	<b>155.8</b>
<b>Charges</b> (en mio CHF)		
Frais administratifs	4.0	4.0
Démantèlement des entrepôts fédéraux	0.0	0.1
Indemnités pour frais de stockage obligatoire	53.0	55.7
Autres frais de stockage obligatoire	0.9	0.9
Dévalorisations des réserves obligatoires	38.0	31.8
<b>Total Charges</b>	<b>95.9</b>	<b>92.4</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS / DE CHARGES</b>	<b>-12.5</b>	<b>63.4</b>

**CARBURA / États financiers de l'association (au sens strict)****Bilan au 31 décembre 2016** (avec comparaison au 31 décembre 2015)

<b>Actifs</b> (en 1'000 CHF)	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Créance états financiers du stockage obligatoire	1'218.6	1'159.5
Titres	100.0	100.0
Actifs de régularisation	0.0	0.5
Participation: CARBURA Tanklager AG	1'000.0	1'000.0
<b>Total Actifs</b>	<b>2'318.6</b>	<b>2'260.0</b>

<b>Passifs</b> (en 1'000 CHF)		
Fonds propres	2'318.6	2'260.0
<b>Total Passifs</b>	<b>2'318.6</b>	<b>2'260.0</b>

<b>Tableau de variation du capital propre</b> (en 1'000 CHF)				
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>			<b>2'260.0</b>	<b>2'230.4</b>
Attribution	Excédent de produits		58.5	29.6
<b>État au 31 décembre</b>			<b>2'318.6</b>	<b>2'260.0</b>

**Compte de profits et pertes pour l'année 2016** (avec comparaison de 2015)

<b>Produits</b> (en 1'000 CHF)				
Contribution des membres			12.8	13.1
Produits sur la fortune			58.6	53.0
<b>Total Produits</b>			<b>71.5</b>	<b>66.1</b>
<b>Charges</b> (in 1'000 CHF)				
Frais			12.9	36.5
<b>Total Charges</b>			<b>12.9</b>	<b>36.5</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS</b>			<b>58.5</b>	<b>29.6</b>

## CARBURA / États financiers

## Bilan au 31 décembre 2016

Actifs (en mio CHF)	2016	2015
Liquidités	96.07	185.16
Placements à court terme	42.92	67.99
Créances résultant de prestations de services *)	4.44	4.23
Autres créances à court terme	1.82	1.99
Actifs de régularisation	2.42	2.76
<b>Total Actifs circulants</b>	<b>147.66</b>	<b>262.13</b>
Immobilisations financières		
– Titres	315.29	222.92
– Caution DGD	32.50	29.30
Participations	1.00	1.00
Immobilisations corporelles		
– Mobilier	0.11	0.16
– Immobiliers extension des bureaux	0.53	0.61
<b>Total Actifs immobilisés</b>	<b>349.42</b>	<b>254.00</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>497.09</b>	<b>516.12</b>
Passifs (en mio CHF)		
Dettes résultant de prestations de services	15.46	22.06
Passifs de régularisation	1.00	0.97
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>16.45</b>	<b>23.03</b>
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	478.32	490.84
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>478.32</b>	<b>490.84</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>494.77</b>	<b>513.87</b>
Réserves libres (bénéfice du bilan)		
– Report	2.26	2.23
– Bénéfice de l'exercice	0.06	0.03
<b>Total Fonds propres</b>	<b>2.32</b>	<b>2.26</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>497.09</b>	<b>516.12</b>

\*) Cette position contient le compte de l'association avec CHF 1.22 mio

## Compte administratif et d'exploitation 2016

Produits (en mio CHF)	2016	2015
Produits d'exploitation		
– Contributions de stockage obligatoire et taxes administratives	29.04	28.68
– Prélèvement de différences d'évaluation	41.39	120.79
– Contributions des membres	0.01	0.01
Autres produits d'exploitation		
– Restitution d'anciennes indemnités	0.01	0.05
– Contribution aux frais par l'industrie gazière	3.45	3.77
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>73.91</b>	<b>153.30</b>
Indemnités versées		
– Dévalorisations des réserves obligatoires	–38.04	–31.76
– Indemnités pour frais de stockage obligatoire	–53.03	–55.69
Charges de personnel	–3.01	–3.09
Autres charges d'exploitation	–1.85	–1.88
Attribution provision du stockage obligatoire	12.53	–63.42
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>–9.49</b>	<b>–2.55</b>
Produits financiers	9.55	2.57
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>0.06</b>	<b>0.03</b>

## CARBURA / États financiers

## Tableau des flux de trésorerie de CARBURA

## Activité d'exploitation

(en mio CHF)	2016	2015
Bénéfice de l'exercice	0.06	0.03
+ Amortissements	0.14	0.13
+/- Variation Créances résultant de prestations de services	-0.21	4.25
+/-Variation Autres créances à court terme	0.18	-1.99
+/- Variation Actifs de régularisation	0.33	0.11
+/- Variation Créanciers	-6.60	6.14
+/- Variation Passifs de régularisation	0.03	0.11
+/- Variation Provisions	-12.52	63.42
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-18.60</b>	<b>72.20</b>

## Activité d'investissement

- Caution DGD	-3.20	-29.30
- Investissement titres	-92.36	-
+ Diminution immobilisations financières à court terme	25.07	14.22
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-70.49</b>	<b>-15.08</b>

## Activité de financement

<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Modification des liquidités</b>	<b>-89.09</b>	<b>57.12</b>

Preuve:		
État liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	185.16	128.04
État liquidités au 31 décembre	96.07	185.16
<b>Modification des liquidités</b>	<b>-89.09</b>	<b>57.12</b>

## CARBURA / États financiers

### Annexe

#### Principes de la présentation des comptes

Les présents comptes annuels correspondent aux exigences du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations).

Les états financiers du stockage obligatoire et de l'association sont présentés séparément. En outre, nous avons consolidé les comptes et donné des explications au niveau de ce degré de consolidation.

Jusqu'au 31.12.2015, la valorisation des **titres** des obligations administrées par nos soins était établie au prix d'achat, mais au maximum à leur valeur nominale. Les titres provenant des ordres de gestion auprès de banques commerciales étaient établis d'après la cotation au 31.12.2015. Au 31.12.2016, la valorisation de tous les titres a été effectuée à la valeur du marché.

En ce qui concerne les **provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire**, il s'agit entre autres de provisions servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires et pour le fonds d'assurance.

#### Commentaires sur le bilan

Les **créances vis-à-vis des membres** sont présentées par membre de manière nette. Elles contiennent surtout des contributions des membres au fonds de garantie (importations du mois de novembre) et des contributions encaissées pour la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> pour le décompte de décembre (période fiscale octobre 2016) ainsi que des différences d'évaluation provenant de liquidations de réserves obligatoires et des avoirs de l'impôt anticipé.

S'agissant des immobilisations financières à long terme, la caution auprès de la Direction générale des douanes y est également déclarée. Il s'agit d'un avoir à vue sur un compte de la DGD.

Concernant les **participations**, il s'agit de la participation de 100% de l'association à CARBURA Tanklager AG avec siège à Elgg.

Outre les factures courantes, les comptes **créanciers** contiennent le paiement pour les contributions de décembre (période fiscale octobre 2016) à la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub>

d'environ 9.2 mio de francs. Le décompte TVA de 0.1 mio de francs et les 3.6 mio de francs des membres en font également partie.

La procédure du sursis concordataire accordé par le tribunal à un ancien membre de CARBURA au cours de l'an 2012 n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice sous revue. Nous avons reçu et comptabilisé un premier acompte de 0.14 mio de francs en octobre 2016. La correction de la valeur de 0.76 mio de francs et l'engagement éventuel envers la Direction générale des douanes de 0.75 mio de francs, tous deux déjà comptabilisés au cours de l'an 2012, ont été maintenus tels quels, car un acompte y a déjà été calculé.

#### Commentaires sur le compte de profits et pertes

Les **prélèvements de différences d'évaluation** au cours de l'exercice sous revue ont été très nettement inférieurs à l'année précédente. C'est la conséquence de l'événement de l'année dernière, soit la réduction temporaire des réserves obligatoires suite au niveau bas du Rhin et à l'arrêt imprévu de la raffinerie de Cressier en 2015. Après la reconstitution des réserves obligatoires libérées au cours de l'année précédente, les dévalorisations correspondantes au cours de l'exercice sous revue ont mené à des dépenses supérieures à celles de l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, l'**excédent de charges attribué à la provision** pour le stockage obligatoire a été de 12.5 mio de francs. Il s'agit principalement de prélèvements de différences d'évaluation plus bas et de dévalorisations des réserves obligatoires plus élevées.

#### Événements importants après clôture des comptes

Aucun nouvel événement important, qui aurait exigé une modification de la présentation des comptes annuels, n'est apparu après clôture de la vérification des comptes annuels.

#### Effectif du personnel

Le bureau administratif de CARBURA emploie moins de 50 employés.

#### Honoraires à l'organe de révision

CARBURA a versé, en 2016, des honoraires de 41'386 francs à l'organe de révision pour la vérification des comptes annuels 2015 et 2016 ainsi que 6'253 francs pour d'autres services de consultation.

**CARBURA / États financiers****À l'Assemblée générale de CARBURA,  
Organisation suisse de stockage obligatoire pour  
carburants et combustibles liquides, Zurich****Rapport de l'organe de révision sur les  
comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 33 à 35) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

**Responsabilité du Comité**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 5 avril 2017

KPMG SA

Michael Herzog  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Christian Böhi  
Expert-réviseur agréé

**Annexe:**

– Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et de l'annexe

## CARBURA / États financiers consolidés

## CARBURA et TLG

## Bilan au 31 décembre 2016

Actifs (en mio CHF)	2016	2015
Liquidités	102.79	190.04
Placements à court terme	42.92	67.99
Créances résultant de prestations de services	4.44	4.33
Autres créances à court terme	3.66	5.00
Stocks	19.28	20.44
Actifs de régularisation	2.74	2.82
<b>Total Actifs circulants</b>	<b>175.83</b>	<b>290.62</b>
Immobilisations financières		
– Titres	315.29	222.92
– Caution DGD	32.50	29.30
Participations	0.00	0.00
Immobilisations corporelles		
– Mobilier	0.23	0.16
– Immobiliers extension des bureaux	2.95	3.16
<b>Total Actifs immobilisés</b>	<b>350.97</b>	<b>255.54</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>526.80</b>	<b>546.16</b>
Passifs (en mio CHF)		
Dettes résultant de prestations de services	15.32	22.14
Dettes à court terme rémunérées	13.00	13.00
Autres dettes à court terme	0.74	0.91
Provisions à court terme	0.00	0.00
Passifs de régularisation	1.15	1.07
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>30.21</b>	<b>37.12</b>
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	492.59	505.61
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>492.59</b>	<b>505.61</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>522.80</b>	<b>542.73</b>
Réserves libres (bénéfice du bilan)		
Capital-actions	0.00	0.00
Réserves légales issues du bénéfice	0.10	0.08
Réserves libres	0.55	0.55
– Report	2.80	2.44
– Bénéfice de l'exercice	0.56	0.37
<b>Total Fonds propres</b>	<b>4.00</b>	<b>3.44</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>526.80</b>	<b>546.16</b>

## Compte administratif et d'exploitation 2016

Produits (en mio CHF)	2016	2015
Produits d'exploitation		
– Contributions de stockage obligatoire et taxes administratives	28.97	28.68
– Prélèvement de différences d'évaluation	36.73	120.79
– Contributions des membres	0.01	0.01
– Produits nets des ventes de biens et des prestations de services	1.32	0.89
Autres produits d'exploitation		
– Restitution d'anciennes indemnités	0.01	0.05
– Contribution aux frais par l'industrie gazière	3.45	3.77
– Charges de matériel, de marchandises et de prestations	3.51	-2.12
– Autres charges	0.40	-
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>74.42</b>	<b>152.07</b>
Indemnités versées		
– Dévalorisations des réserves obligatoires	-38.04	-29.96
– Indemnités pour frais de stockage obligatoire	-50.83	-53.02
Charges de personnel	-3.78	-3.85
Autres charges d'exploitation	-2.63	-3.24
Amortissements	-0.01	-0.54
Attribution provision du stockage obligatoire	12.53	-63.42
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-8.34</b>	<b>-1.96</b>
Produits financiers	9.50	2.55
Charges financières	-0.01	-0.01
Produits hors exploitation	0.01	0.01
Charges hors exploitation	0.00	-0.01
Produits extraordinaires	1.40	1.22
Charges extraordinaires	-1.86	-1.33
Impôts	-0.15	-0.11
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>0.56</b>	<b>0.37</b>

## CARBURA / États financiers consolidés

## Tableau des flux de trésorerie CARBURA et TLG

## Activité d'exploitation

(en mio CHF)	2016	2015
Bénéfice de l'exercice	0.56	0.37
+ Amortissements	0.14	0.67
+/- Variation Créances résultant de prestations de services	-0.11	4.21
+/- Variation Autres créances à court terme	1.34	-1.45
+/- Variation Stocks	1.16	0.66
+/- Variation Actifs de régularisation	0.08	0.28
+/- Variation Créanciers	-6.82	6.19
+/- Variations Autres dettes	-0.17	-0.34
+/- Variation Passifs de régularisation	0.08	0.12
+/- Variation Provisions	-13.02	63.93
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-16.77</b>	<b>74.64</b>

## Activité d'investissement

- Caution DGD	-3.20	-29.30
- Achat Immobilisations corporelles meubles	-	-0.60
- Investissement titres	-92.37	0.21
+ Diminution immobilisations financières à court terme	25.07	14.01
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-70.50</b>	<b>-15.68</b>

## Activité de financement

<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Modification des liquidités</b>	<b>-87.26</b>	<b>58.96</b>
Preuve:		
État liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	190.04	131.08
État liquidités au 31 décembre	102.79	190.04
<b>Modification des liquidités</b>	<b>-87.26</b>	<b>58.96</b>

## CARBURA / États financiers consolidés

### Annexe

#### Principes de la présentation des comptes

Les présents comptes annuels correspondent aux exigences du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations).

La consolidation comprend CARBURA avec les états financiers du stockage obligatoire et de l'association (au sens strict) et CARBURA Tanklager AG. CARBURA Tanklager AG est à 100% la filiale de l'association CARBURA (au sens strict).

La consolidation est effectuée selon le principe de la consolidation intégrale, ce qui signifie que les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les produits de la filiale à consolider, sont repris à 100%. A cet effet, la valeur comptable du bilan de la participation de la filiale incorporée dans les comptes consolidés est compensée avec les fonds propres de celle-ci. En outre, les charges et les produits internes au groupe sont compensés entre eux.

Jusqu'au 31.12.2015, la valorisation des **titres de CARBURA** des obligations administrées par nos soins était établie au prix d'achat, mais au maximum à leur valeur nominale. Les titres provenant des ordres de gestion auprès de banques commerciales étaient établis d'après la cotation au 31.12.2015. Au 31.12.2016, la valorisation de tous les titres a été effectuée à la valeur du marché.

En ce qui concerne les **provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire**, il s'agit entre autres de provisions de CARBURA servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires et pour le fonds d'assurance. CARBURA Tanklager AG utilise les provisions pour couvrir les frais d'un futur échange de qualité des produits et pour l'entretien à long terme des dépôts.

#### Commentaires sur le bilan consolidé

Les **créances** vis-à-vis des membres sont présentées par membre de manière nette. Elles contiennent surtout des

contributions des membres au fonds de garantie (importations du mois de novembre) et des contributions encaissées pour la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> pour le décompte de décembre (période fiscale octobre 2016) ainsi que des différences d'évaluation provenant de liquidations de réserves obligatoires et des avoirs de l'impôt anticipé.

Les **stocks** sont exclusivement attribués à CARBURA Tanklager AG et sont composés de 18.8 mio de francs de réserves obligatoires et de 0.5 mio de francs de stocks de manœuvre.

Les **dettes à court terme rémunérées** représentent les prêts par billets à ordre pour réserves obligatoires de CARBURA Tanklager AG servant à financer ses réserves obligatoires.

S'agissant des **immobilisations financières à long terme**, la caution de CARBURA auprès de la Direction générale des douanes y est également déclarée. Il s'agit d'un avoir à vue sur un compte de la DGD.

Concernant les **participations**, il s'agit de la participation de 100% de l'association à CARBURA Tanklager AG avec siège à Elgg.

Outre les factures courantes, les comptes **créanciers** contiennent le paiement pour les contributions de décembre (période fiscale octobre 2016) à la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> d'environ 9.2 mio de francs. Le décompte TVA de 0.1 mio de francs et les 3.6 mio de francs des membres en font également partie.

La procédure du sursis concordataire accordé par le tribunal à un ancien membre de CARBURA au cours de l'année 2012 n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice sous revue. Nous avons reçu et comptabilisé un premier acompte de 0.14 mio de francs en octobre 2016. La correction de la valeur de 0.76 mio de francs et l'engagement éventuel envers la Direction générale des douanes de 0.75 mio de francs, tous deux déjà compta-

bilisés au cours de l'année 2012, ont été maintenus tels quels, car un acompte y a déjà été calculé.

#### **Commentaires sur le compte de profits et pertes consolidé**

Les **prélèvements de différences d'évaluation** au cours de l'exercice sous revue ont été très nettement inférieurs à l'année précédente. C'est la conséquence de l'événement de l'année dernière, soit la réduction temporaire des réserves obligatoires suite au niveau bas du Rhin et à l'arrêt imprévu de la raffinerie de Cressier en 2015. Après la reconstitution des réserves obligatoires libérées au cours de l'année précédente, les dévalorisations correspondantes au cours de l'exercice sous revue ont mené à des dépenses supérieures à celles de l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, **l'excédent de charges attribué à la provision pour le stockage obligatoire** a été de 12.5 mio de francs. Il s'agit principalement de prélèvements de différences d'évaluation plus bas et de dévalorisations des réserves obligatoires plus élevées.

#### **Événements importants après clôture des comptes**

Aucun nouvel événement important, qui aurait exigé une modification de la présentation des comptes annuels, n'est apparu après clôture de la vérification des comptes annuels.

#### **Effectif du personnel**

Le bureau administratif de CARBURA et CARBURA Tanklager AG emploient moins de 50 employés.

#### **Honoraires à l'organe de révision**

CARBURA et CARBURA Tanklager AG ont versé, en 2016, des honoraires de 45'986 francs aux organes de révision pour la vérification des comptes annuels 2015 et 2016 ainsi que 6'253 francs pour d'autres services de consultation.

**CARBURA / États financiers consolidés****À l'Assemblée générale de CARBURA,  
Organisation suisse de stockage obligatoire pour  
carburants et combustibles liquides, Zurich****Rapport de l'organe de révision sur les  
comptes consolidés**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 37–40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

**Responsabilité du Comité**

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circons-

tances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Zurich, le 5 avril 2017

KPMG SA

Michael Herzog  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

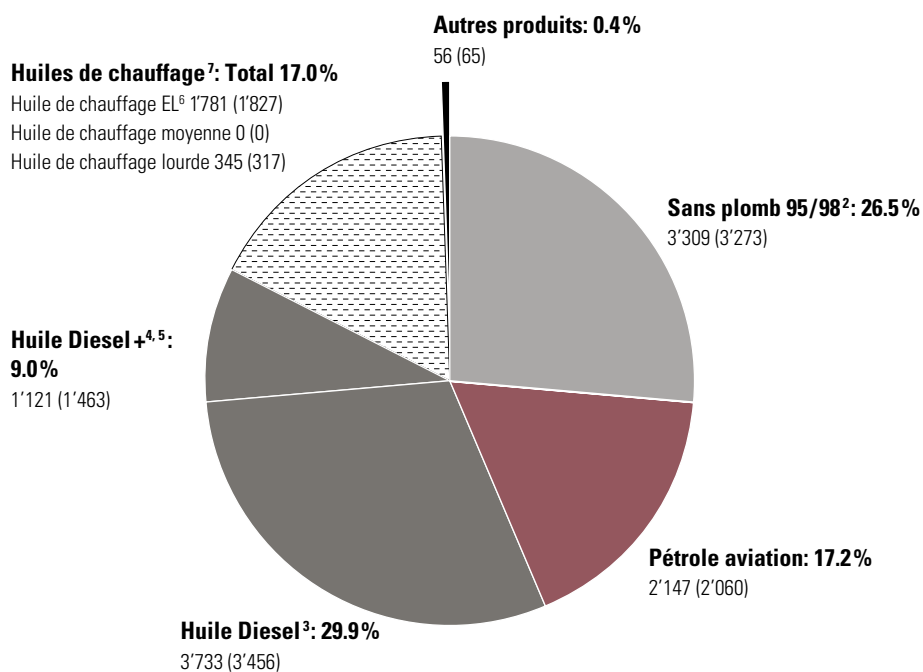
Christian Böhi  
Expert-réviseur agréé

Annexe:

– Comptes consolidés constitués du bilan, du compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et de l'annexe

## Importations et production intérieure 2016 selon les produits (en 1'000 m<sup>3</sup>)<sup>1</sup>

Total 12'492 (année précédente: 12'461)



<sup>1</sup> Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'entreprises de production

Sorties de raffinerie y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

<sup>2</sup> dont quantités biogènes: 38

<sup>3</sup> dont quantités biogènes: 84

<sup>4</sup> Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %

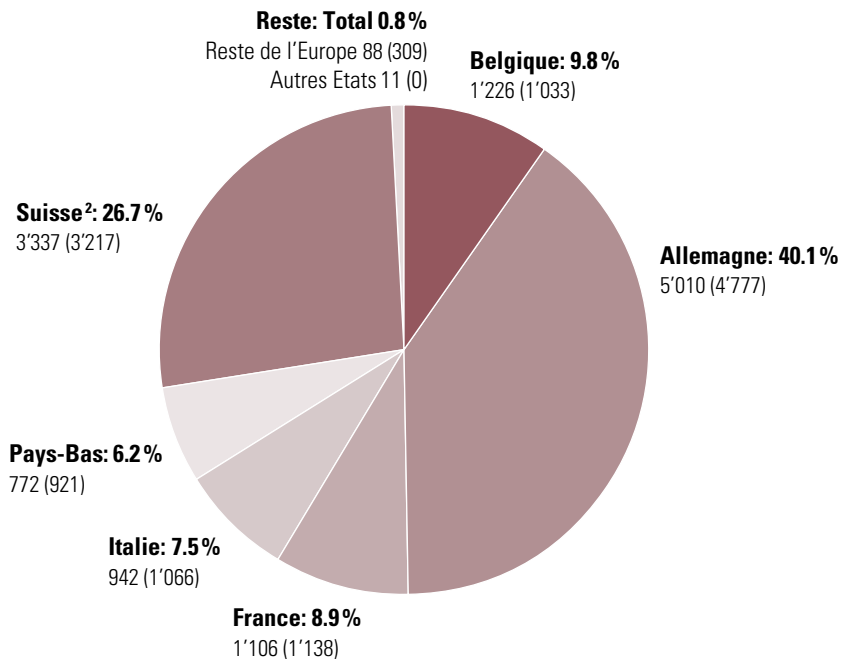
<sup>5</sup> dont qualité écologique (huile de chauffage non colorée): 440

<sup>6</sup> dont huile de chauffage écologique: 723

<sup>7</sup> Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

**Importations et production intérieure 2016 selon les provenances** (en 1'000 m<sup>3</sup>)<sup>1</sup>

Total 12'492 (année précédente: 12'461)



<sup>1</sup> Suisse = production intérieure = sorties de raffinerie et d'entreprises de production  
Sorties de raffinerie y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

<sup>2</sup> Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

**Importations et production intérieure 2016 selon les provenances et les produits** (en 1'000 m<sup>3</sup>)<sup>1</sup>

Pays	Sans plomb 95/98 <sup>2</sup>	E85	Pétrole aviation	Huile Diesel <sup>3</sup>	Huile Diesel+ <sup>4,5</sup>	Huile de chauffage EL <sup>6</sup>	Huile de chauffage moyenne et lourde <sup>7</sup>	Divers <sup>8</sup>	Total
Belgique	13		7	678	331	192		5	1'226
Allemagne	1'698		1'542	1'151	565	24		30	5'010
France	133		499	183		287		4	1'106
Italie	413	2	5	139	4	379			942
Pays-Bas	41	10	40	518	161			2	772
Suisse (raffineries, entreprises de production)	940		54	1'047	60	895	345	-4	3'337
Reste de l'Europe	71			6		4		7	88
<b>Total Europe</b>	<b>3'309</b>	<b>12</b>	<b>2'147</b>	<b>3'722</b>	<b>1'121</b>	<b>1'781</b>	<b>345</b>	<b>44</b>	<b>12'481</b>
Autres Etats				11					11
<b>Total</b>	<b>3'309</b>	<b>12</b>	<b>2'147</b>	<b>3'733</b>	<b>1'121</b>	<b>1'781</b>	<b>345</b>	<b>44</b>	<b>12'492</b>

<sup>1</sup> Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'entreprises de production; y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

<sup>2</sup> dont quantités biogènes: Pays-Bas: 24; Italie: 6 Europe div.: 8

<sup>3</sup> dont quantités biogènes: Allemagne: 53; France: 8; Pays-Bas: 2; Etats-Unis: 11; Suisse: 8; Divers: 1

<sup>4</sup> Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001%

<sup>5</sup> dont qualité écologique (huile de chauffage non colorée): Belgique: 116; Allemagne: 240; Italie: 4; Pays-Bas: 75; Suisse: 5

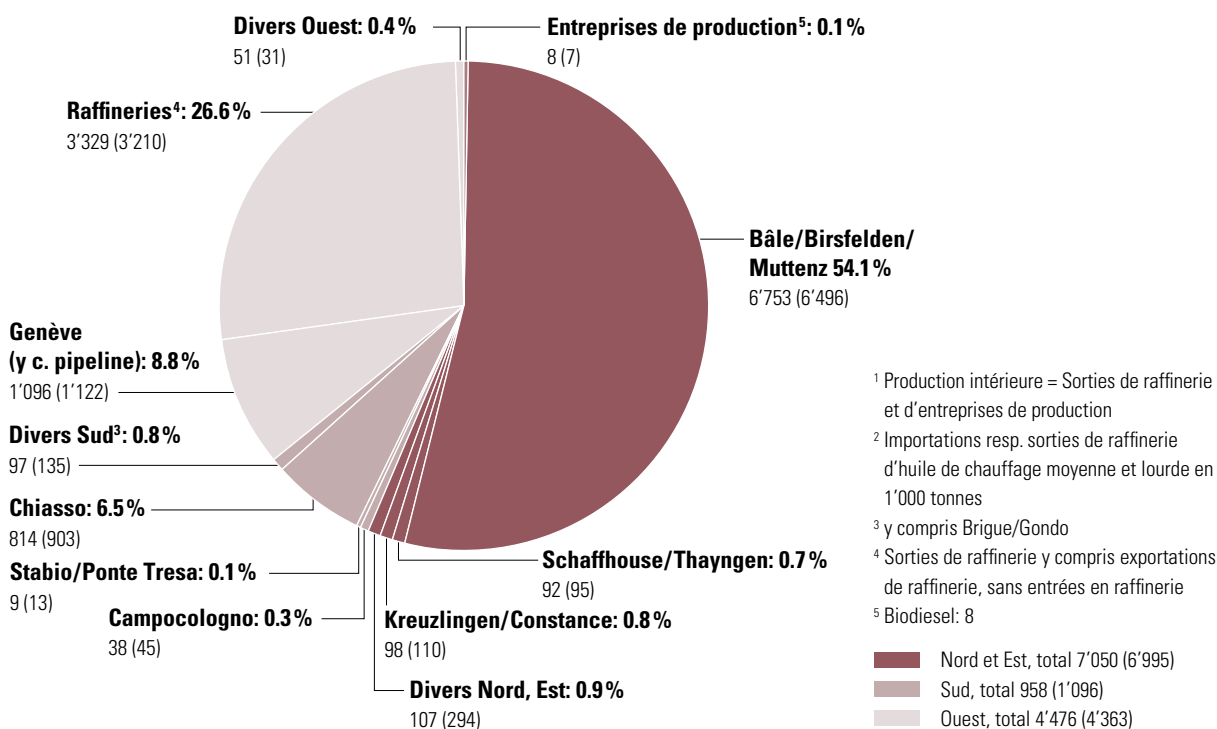
<sup>6</sup> dont huile de chauffage écologique: Belgique: 188; Allemagne: 23; France: 106; Italie: 3; Suisse: 399; autres: 4

<sup>7</sup> Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

<sup>8</sup> Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

**Importations et production intérieure 2016 selon les points d'entrée** (en 1'000 m<sup>3</sup>)<sup>1,2</sup>

Total 12'492 (année précédente: 12'461)


**Importations et production intérieure 2016 selon les points d'entrée et les produits** (en 1'000 m<sup>3</sup>)<sup>1</sup>

Points d'entrée	Sans plomb 95/98	E85	Pétrole aviation	Huile Diesel	Huile Diesel+ <sup>2</sup>	Huile de chauffage EL	Huile de chauffage moyenne et lourde <sup>3</sup>	Divers <sup>4</sup>	Total
Bâle/Birsfelden/Muttenz	1'628	10	1'592	2'272	1'044	200		7	6'753
Schaffhouse/Thayngen	51			21		17		3	92
Kreuzlingen/Constance	55			30	12			1	98
Buchs	63			4		4			71
Divers	3			26	1			6	36
<b>Total Nord et Est</b>	<b>1'800</b>	<b>10</b>	<b>1'592</b>	<b>2'353</b>	<b>1'057</b>	<b>221</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>7'050</b>
Campocologno	4		1	3		30			38
Stabio/Ponte Tresa	3			2		4			9
Chiasso	352	2	4	145		311			814
Brigue/Gondo	46			1		32		13	92
Divers	2			1		2			5
<b>Total Sud</b>	<b>407</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>379</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>958</b>
Genève (y c. pipeline)	133		496	178		286		3	1'096
Raffineries	940		54	1'039	60	895	345	-4	3'329
Divers	29			3	4			15	51
<b>Total Ouest</b>	<b>1'102</b>	<b>0</b>	<b>550</b>	<b>1'220</b>	<b>64</b>	<b>1'181</b>	<b>345</b>	<b>14</b>	<b>4'476</b>
Entreprises de production				8					8
<b>Total</b>	<b>3'309</b>	<b>12</b>	<b>2'147</b>	<b>3'733</b>	<b>1'121</b>	<b>1'781</b>	<b>345</b>	<b>44</b>	<b>12'492</b>

<sup>1</sup> Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'entreprises de production; y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

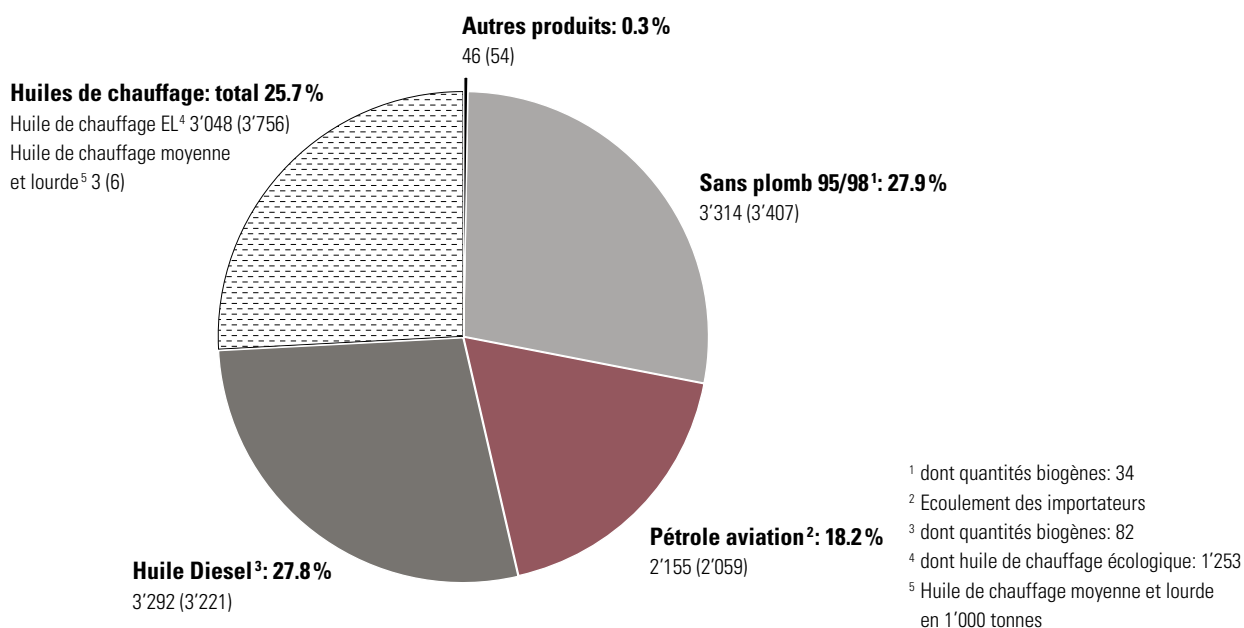
<sup>2</sup> Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %

<sup>3</sup> Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

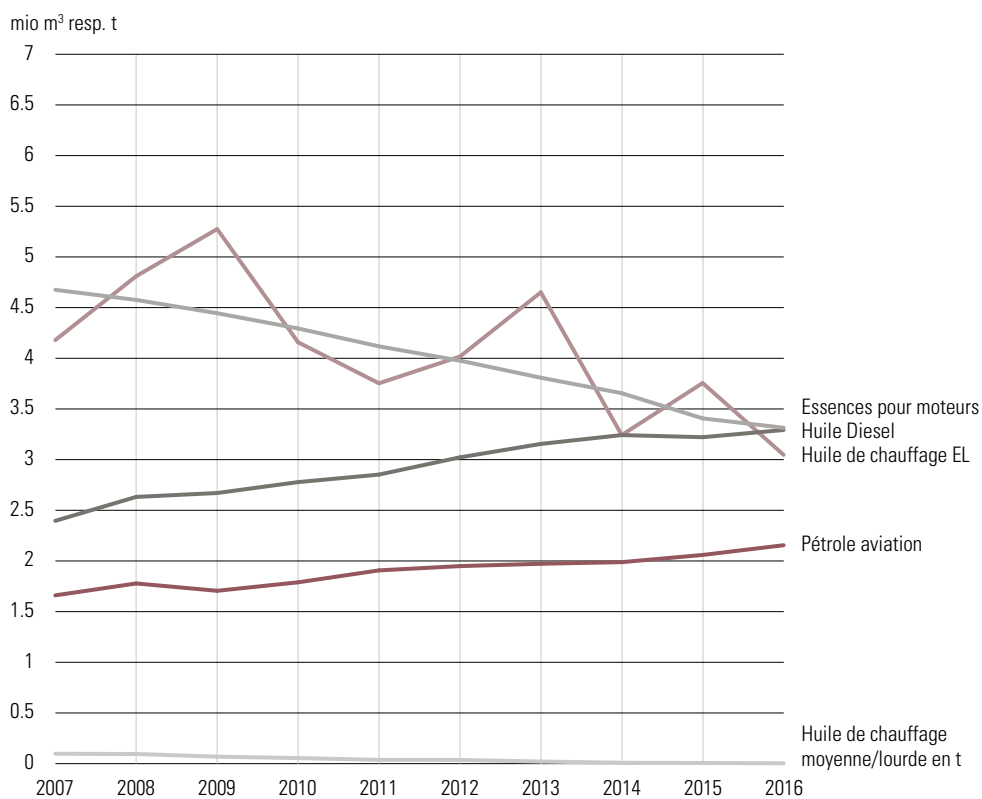
<sup>4</sup> Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

**Écoulement en libre pratique fiscale 2016** (en 1'000 m<sup>3</sup>)

Total 11'858 (année précédente: 12'503)



**Écoulement en libre pratique fiscale 2007–2016**



Essence: y compris quantités biogènes (34'370), sans E85 (4'546); Pétrole aviation = écoulement des importateurs;  
 Huile Diesel y compris quantités biogènes (81'823); Huile de chauffage EL y compris huile de chauffage écologique (1'253'042)

**CARBURA**

Organisation suisse de stockage obligatoire  
pour carburants et combustibles liquides

Badenerstrasse 47

Case postale

8021 Zurich

Téléphone 044 217 41 11

Téléfax 044 217 41 10

E-mail [info@carbura.ch](mailto:info@carbura.ch)

[www.carbura.ch](http://www.carbura.ch)